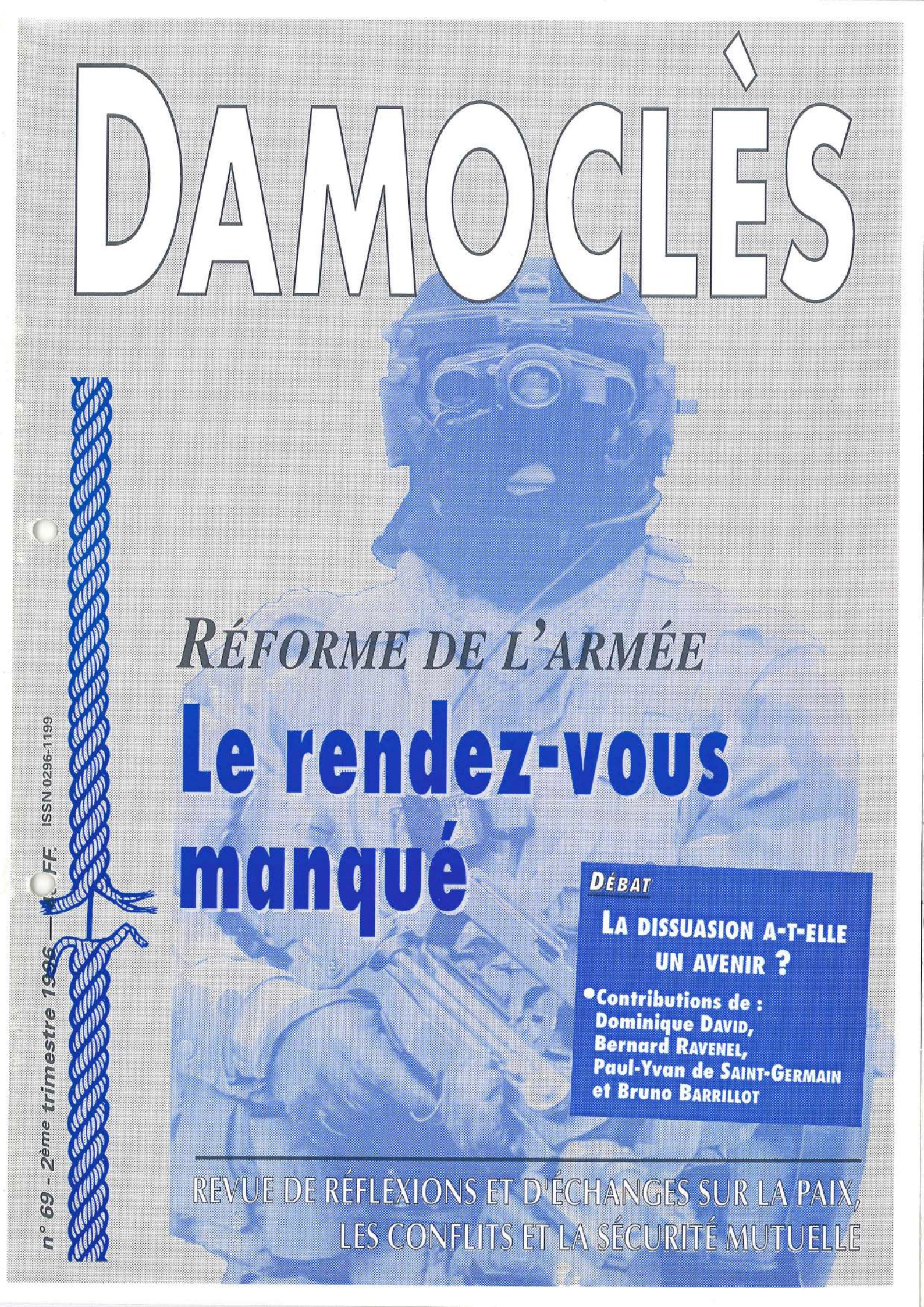


DAMOCLÈS



RÉFORME DE L'ARMÉE

Le rendez-vous manqué

DÉBAT

**LA DISSUASION A-T-ELLE
UN AVENIR ?**

• Contributions de :
Dominique DAVID,
Bernard RAVENEL,
Paul-Yvan de SAINT-GERMAIN
et Bruno BARRILLOT

REVUE DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES SUR LA PAIX,
LES CONFLITS ET LA SÉCURITÉ MUTUELLE

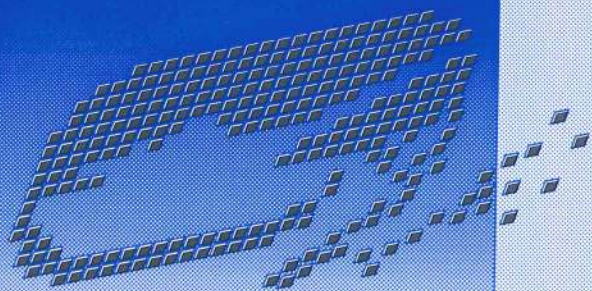
DAMOCLÈS

REVUE TRIMESTRIELLE DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES
SUR LA PAIX, LES CONFLITS ET LA SÉCURITÉ MUTUELLE
Responsable de la rédaction :
Patrice Bouveret

Comité de rédaction :
**Bruno Barrillot, Patrice Bouveret,
Belkacem Elomari, Michel Robert
Jean-Luc Thierry, Frédéric Rollet Manus**

B.P. 1027 — 69201 Lyon Cedex 01
Tél. (33) 78 36 93 03 — Fax : (33) 78 36 36 83
e-mail : cdrpc@net.asi.fr

OBSERVATOIRE



des transferts d'armements

3615 OBSARM

**pour tout savoir sur
les transferts d'armes
de la France et les
différentes publications
et activités du CDRPC...**

SOMMAIRE

Edito 3

Actualités

- Loi de programmation militaire 1997-2002 :
Une réforme manquée ? 4
- La société française et la réforme
du service national 11

Dossier

La dissuasion nucléaire a-t-elle encore un avenir ?

- L'arsenal nucléaire français :
au service de quelle stratégie ? 17
- Questions pour désarmer 20
- Peut-on se passer
de la force nucléaire française ? 22
- Vers l'élimination des armes nucléaires ? 25

Rubriques

- La vie du Centre 29
- Notes de lecture 31
- Opposition aux ventes d'armes :
tour d'horizon européen 31
- Bulletin d'abonnement 35

La lettre de l'Observatoire

LE CHIFFRE
DU TRIMESTRE

875

C'est le coût maximum annoncé d'un
avion Rafale, en millions de francs !

La lettre de l'Observatoire est le seul périodique français à offrir des données précises sur les transferts d'armes de la France. Elle est publiée trimestriellement, à l'exception de la 4^e édition qui est consacrée à l'analyse des transferts d'armes de la France à l'étranger. Elle est gratuite pour les abonnés et peut être consultée gratuitement sur le site internet de l'Observatoire : www.observatoire-armes.fr. Elle est également disponible en format papier pour 80 F. Elle est publiée par le Centre de documentation et de recherche sur les transferts d'armes (CDRPC), un organisme indépendant qui a pour mission de fournir des informations précises et fiables sur les transferts d'armes de la France à l'étranger. Elle est publiée par le Centre de documentation et de recherche sur les transferts d'armes (CDRPC), un organisme indépendant qui a pour mission de fournir des informations précises et fiables sur les transferts d'armes de la France à l'étranger.

Exportations et restructurations : les contradictions

Les exportations d'armes de la France à l'étranger ont connu une croissance importante ces dernières années. Cette croissance est due à plusieurs facteurs : la modernisation de l'arsenal français, la demande croissante de la part des pays en développement, et la volonté de la France de promouvoir ses intérêts économiques à l'étranger. Cependant, cette croissance soulève également des questions sur la légitimité de ces transferts d'armes, notamment en ce qui concerne les conflits armés et les violations des droits de l'homme. Le CDRPC a pour mission de fournir des informations précises et fiables sur les transferts d'armes de la France à l'étranger, afin de permettre au public de se faire une opinion éclairée sur ces questions.

juin 1996 • 90 F

**La sixième édition de La lettre de
l'Observatoire est disponible.**

**Dossier : Exportations d'armements :
analyse du rapport Durieux**

Abonnement : 80 F. pour 4 n°

Etre "citoyen" ?

C'est sans grande passion ni débat, que la loi de programmation militaire pour les années 1997 à 2002 vient d'être votée... Les citoyens n'étaient pas au rendez-vous, hélas ! Pourtant, force est de reconnaître que la politique militaire est bien le seul domaine sur lequel le nouvel hôte de l'Elysée fait preuve d'une certaine cohérence et continuité, résultant sans doute d'une réelle préparation préalable à son élection.

Le premier volet, donc, de la réforme de l'appareil militaire vient d'être entériné par les députés et les sénateurs. Son objectif est clair : rationaliser l'appareil militaire — non pas dans la perspective de diminuer son emprise sur la société, mais bien plutôt de renforcer la participation de la France dans le concert des grandes puissances et dans leur volonté d'imposer leur "ordre". Là il est toujours question de maintenir le "rang" de la France...

A la rentrée va s'ouvrir le second volet de la réforme : le remplacement du service national par le "Rendez-vous citoyen", selon la formule lancée par les députés et reprise par Jacques Chirac lors de son allocution en juin dernier.

Conçue pour une mission militaire, de défense des frontières, et donc principalement tournée vers l'extérieur, l'armée remplit aussi une fonction sociale interne en France, par le biais bien sûr du service national, mais aussi au niveau économique et de l'aménagement du territoire. Certes jusque-là il s'agit d'une évidence, largement connue de tout un chacun. Le rôle "social" de l'armée venant d'ailleurs en quelque sorte compenser le rôle purement militaire, répressif, qui, on s'en doute bien, n'est pas des plus populaires...

Mais ce qui me semble intéressant de noter, à propos de l'actuelle réforme des armées, c'est que c'est uniquement ce rôle social qui fait l'objet de manifestations et autres contestations... et non point le rôle militaire sur lequel un consensus — certes, par absence de débat — s'est au fil des années imposé dans la plupart des secteurs de la société.

Cette dichotomie est bien sûr présente dans les manifestations des ouvriers de l'industrie d'armement pour le maintien des emplois. Elle est aussi présente dans le débat qui s'est ouvert sur la réforme du service national...

Et là encore, on peut dire que l'armée sauve la mise avec l'instauration de ce rendez-vous citoyen au moins au niveau symbolique... comme rite d'accession au statut de citoyen. Un rite qui sera même renforcé puisque cette fois il ne concernera pas seulement les hommes, mais aussi les femmes...

Pourtant, on ne le dira jamais assez, est-ce le rôle de l'armée de former des citoyens ? N'est-ce pas là le rôle de l'école notamment ? Est-ce le rôle de l'armée d'établir un bilan sanitaire et social de la jeunesse ? comme il est prévu dans les objectifs de ce "Rendez-vous citoyen". N'est-ce pas là encore le rôle d'autres organismes comme le ministère de la santé ou des affaires sociales ?

Pourquoi alors, donne-t-on à l'armée un tel rôle ? Si ce n'est pour renforcer son intégration dans la société et, surtout, son acceptation ?

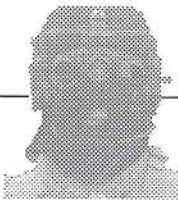
Patrice Bouveret

Ont participé à ce numéro :

Bruno Barrillot
Patrice Bouveret
Christian Brunier
Dominique David
Belkacem Elomari
Bernard Ravenel
Michel Robert
Frédéric Rollet Manus
P.-Y. de Saint-Germain
Antoine Sanguinetti

La reproduction des articles est autorisée à condition d'en indiquer la source et de nous faire parvenir un exemplaire de la publication.

DAMOCLES est édité par le Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits.



Programmation militaire de la France, de 1997 à 2002

Une réforme manquée ?

La loi de programmation militaire pour les six prochaines années a été finalement votée par seulement 26 % des députés le 7 juin dernier et 67 % des sénateurs le 20 juin. Reste maintenant au gouvernement à la mettre en œuvre jusqu'à son terme — contrairement aux précédentes lois de programmation... L'amiral Sanguinetti analyse pour les lecteurs de Damoclès les grandes lignes de ce projet de réforme des armées

Amiral (cr) Antoine Sanguinetti

Après l'annonce par le président Chirac, en février et mai 1996, de l'abandon du service militaire obligatoire et la remise en question du service national civil, plusieurs voix ont allégué que le principe d'une armée nouvelle s'était mis en place à huis-clos, sans consultation du Parlement. En fait cette réforme des armées avait fait l'objet depuis plus de vingt ans d'un nombre considérable de propositions publiques — volontariat, service long ou conscription, service court — notamment par Jacques Chirac, Pierre Messmer, Alexandre Sanguinetti, Jean-Pierre Chevènement et François Mitterrand (proposition n° 105 du candidat à la présidence). La réorientation de la défense n'a par ailleurs été officialisée que par le vote par l'Assemblée nationale de la nouvelle loi de programmation. Cela dit, il est certain qu'on ne peut tenir pour parfaitement démocratique le mini "débat parlementaire" du 6 juin.

La nécessité d'une réforme avait été mise en évidence, dès 1974, par l'impasse budgétaire résultant du dépassement institutionnalisé du niveau de "suffisance" des forces de dissuasion. Au lieu du seul programme raisonnable de quatre sous-marins nucléaires lance-engins (SNLE) armés de 64 missiles à tête unique mégatonnique prévus initialement — le même auquel s'est tenue la Grande-Bretagne — nous avons développé, puis entretenu trente ans à prix d'or un éventail inutile de

matériels, sur fond de luttes de prééminence interarmées : composante pilotée, de rayon d'action insuffisant pour sa crédibilité stratégique ; 18 engins balistiques enterrés dans le plateau d'Albion, sans espoir de riposte du fait de leur vulnérabilité totale à une frappe préventive ; un ensemble de missiles à courte portée et d'armes aéroportées, officiellement "tactique" donc de combat jusqu'à ce que Charles Hernu le rebaptise "préstratégique" pour tenter de légitimer la prévision de son emploi dans l'éventuelle bataille de l'avant en Europe.

Quant aux SNLE, seuls capables à coup sûr de la rétorsion orthodoxe qui fonde la dissuasion, ils connurent au milieu des années 70 un première dérive qui les porta de 4 à 6 contre l'avis de la marine ; puis le nombre de têtes de leurs missiles, toujours contre l'avis de la marine, fut multiplié par 6 à l'instigation des ingénieurs de l'armement qui occupent le ministère de la défense, fascinés par le problème technique des têtes multiples indépendantes (MIRV) apparues au début des années 70 sur les SNLE américains.

Du fait de ces dépassements, la force nucléaire ponctionna les crédits d'équipement militaire de 30 % en moyenne. Avec la montée en parallèle du prix des matériels de combat à un niveau démentiel — faute de contrôle externe des fabricants —, il devint vite impossible d'armer convenablement les gros effectifs fournis par le maintien en l'état de la conscription. En 1974 une comparaison des armées de terre française et allemande, sensiblement égales en nombre, montrait que le contingent français était sous-armé, sous-encadré, sous-instruit et sous-employé par rapport à l'allemand, et réduit pour partie au rôle peu gratifiant de "valets d'armes".

Le malaise logique qui en résulta se manifesta par les défilés de rue de 1974 puis l'éclosion de comités de soldats, mais aucun gouvernement n'eut le courage de trancher entre les options de réforme en présence. Aujourd'hui le remplacement du service militaire obligatoire par un volontariat était devenu la seule option possible après le naufrage du système de conscription dénoncé en 1989 par le rapport Chauveau au ministère de la défense¹ : profondément inégalitaire ; mode de sélection inadapté ; processus d'affectations contraire aux intérêts de la défense ; loin de toute idée de défense, de service public ou de fonction sociale égalisatrice ; fournissant à faible coût de la matière grise à des administrations ou entreprises, sans qu'elles aient à embaucher.

Système défendu surtout par des gens qu'il ne concerne plus, mais récusé par les intéressés à une forte majorité. La loi de programmation rappelle que ce modèle d'armée suppose qu'un nombre adéquat de jeunes Français soient volontaires pour y servir. Ce ne sera le cas que si la durée du volontariat requis n'est pas trop longue. Or rien n'a été précisé jusqu'ici à ce sujet, encore que certaines paroles officielles puissent faire craindre le contraire.

Il reste à analyser — et la critique ira croissant — la rationalité des autres aspects du programme voté : objectifs de la défense ; cadres d'engagement éventuel ; nouveau format ; matériels majeurs retenus ; organisation enfin du ministère des armées et de l'industrie d'armement.

Ainsi la liste de routine des objectifs de la défense apparaît en partie au moins dépassée : "l'intégrité du territoire" n'est plus menacée dans la nouvelle configuration de l'Europe ; le "libre exercice de notre souveraineté" a peu de signification eu égard à nos trois engagements politico-économiques, européen, atlantique ou mondial. Protéger "nos intérêts vitaux" et "notre population" a plus de sens, tout en présentant une ambiguïté majeure. Les exemples français, allemand, japonais — et bien d'autres —, au cours du siècle, ont montré en effet que les défaites classiques, mêmes accompagnées de sévères pertes humaines ou de l'occupation totale, n'ont aucun caractère vital, non plus que les atteintes économiques. Il est net aujourd'hui que le seul "intérêt vital" au sens propre du terme — nouveau sur notre terre — est de dissuader l'agression nucléaire, seule menace de disparition sans retour d'un peuple, et partant, d'une nation.

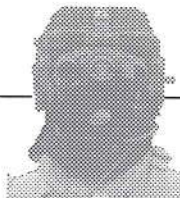
Il eût été bon, pour lever les inquiétudes de nos partenaires européens, que la France en profite pour affirmer que c'est la seule mission dissuasive qu'elle retient, en attendant le désarmement nucléaire total et contrôlé prévu par l'article VI du traité de non-prolifération récemment reconduit. Et qu'elle lève le doute qui pèse depuis toujours sur son orthodoxie dissuasive par un engagement formel de ne jamais tirer la première une arme nucléaire. L'annonce de la constitution d'une nouvelle force aérienne de "dissuasion nucléaire" armée de Mirages 2000D — et les déclarations qui l'ont précédée

au Parlement depuis deux ans — évoque au contraire irrésistiblement la résurgence d'une force aérienne tactique dans la ligne de la précédente, de rayon d'action trop faible pour agir à partir de la France, mais dont on peut douter que quelqu'autre pays accepte jamais sa mise en œuvre à partir de son propre sol.

S'agissant des forces classiques de combat, le nouveau contexte géopolitique né de la chute de l'Union soviétique et de la naissance de l'Union européenne, rend improbable que la France ait encore à se défendre contre une agression terrestre. On ne peut au demeurant présumer à ce jour de la nature de nouvelles menaces à naître, ni des moyens de s'y opposer : si ce n'est pour rappeler que le "terrorisme international" évoqué dans le texte qui nous occupe — comme toute "menace intérieure" en dépit d'une tradition d'ancien régime bien assise — est du ressort du politique, de la police et de la gendarmerie, pas des armées. La réduction des forces terrestres françaises en Europe à leur juste part d'une défense commune dégagée des gros bataillons naguère nécessaires, et esquissée par le corps d'armée germano-franco-belgo-espagnol déjà constitué, est donc normale. La parité d'effectif avec l'armée anglaise, qui a comme la française des missions de défense européenne et d'intervention extérieure, semble d'autant plus raisonnable que le niveau de leurs armements terrestres est du même ordre de grandeur.

Par ailleurs la persistance dans le monde de multiples tensions pouvant engager directement les intérêts ou responsabilités de la France, rend nécessaire de pouvoir en distraire parfois des forces combinées d'intervention extérieure, comme l'affirmait déjà lucidement Jean-Pierre Chevènement dans un débat avec Pierre Messmer publié en 1977² : pour participer comme membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU à une action de paix votée par lui, à condition de respecter les dispositions de sa charte, ce qui ne fut le cas ni en Bosnie ni dans le Golfe ; exécuter les accords de défense passés avec des pays africains, sans s'y mêler des problèmes intérieurs comme ce fut encore le cas récemment à Bangui ; protéger nos voies d'approvisionnement ou nos zones maritimes d'intérêt économique exclusif ; le devoir enfin de secourir nos nationaux expatriés et menacés. Ce sont au demeurant les socialistes qui ont créé en 1983 la force d'action rapide (Far), à un niveau de 47 000 hommes presque égal aux 50 000 avancés aujourd'hui. La seule nouveauté consistant à remplacer par des volontaires l'énorme proportion de conscrits qui en paralysait l'emploi, de façon incohérente.

La tâche de projection des armes françaises à grande distance est dévolue à un groupe aéronaval et à des forces aériennes de combat et de transport, qui appellent tous les deux des observations. Pour les secondes, la loi omet totalement de considérer les restrictions politiques existantes à leur liberté de mouvements : préavis et autorisations de survol et d'atterrissage, de déploiement ou de mise en œuvre à l'étranger, que l'on



Données sur la loi de programmation

Répartition des crédits budgétaires sur la période 1997-2002

(MdF constants 1995)

	Titre III fonctionnement	Titre V équipement	Total	en %
Terre	202,4	113,1	315,5	28,4
Marine	86,5	128,9	215,4	19,4
Air	96,7	120,7	217,4	19,6
Gendarmerie	114,7	13,3	128,0	11,5
Services communs	93,7	140,0	233,7	21,1
Total	594	516	1 110	100

Prévision du modèle d'armée à l'horizon 2015

	SITUATION 1995	HORIZON 2015
TERRE	239 100 militaires + 32 400 civils Total : 271 500	136 000 militaires + 34 000 civils Total : 170 000
	9 divisions, 129 régiments 927 chars lourds 350 chars légers 340 hélicoptères	environ 85 régiments répartis en 4 forces 420 chars lourds 350 chars légers Environ 180 hélicoptères
MARINE	63 800 militaires + 6 600 civils Total : 70 400	45 500 militaires + 11 000 civils Total : 56 500
	101 bâtiments (hors SNLE) dont : - 2 PA et groupe aérien - 6 SNA, 7 SMD et 15 frégates de premier rang Tonnage : 314 000 tonnes 33 avions de patrouille maritime	81 bâtiments (hors SNLE) dont : - 1 ou 2 Porte-avions et groupe aérien dont 3 Hawkeye - 6 SNA et 12 frégates de premier rang Tonnage : 234 000 tonnes 22 avions de patrouille maritime
AIR	89 200 militaires + 4 900 civils Total : 94 100	63 000 militaires + 7 000 civils Total : 70 000
	405 avions de combat 86 avions de transport 11 avions ravitailleurs C135 101 hélicoptères	300 avions de combat modernes type Rafale 52 avions de transport modernes 16 avions ravitailleurs 84 hélicoptères
GENDARMERIE	92 230 militaires + 1 220 civils Total : 93 450	95 600 militaires + 2 300 civils Total : 97 900
SERVICES COMMUNS	18 130 militaires + 29 780 civils Total : 47 910	12 600 militaires + 27 000 civils Total : 39 500

Source :

Projet de loi
relatif à la
programmation
militaire pour les
années 1997 à
2002, Document
de l'Assemblée
nationale
n° 2766
du 20 mai 1996

EFFECTIFS hors comptes de commerce	502 460 militaires + 74 900 civils Total : 577 360	352 700 militaires + 81 300 civils Total : 434 000
---	---	---

ne pourra obtenir en général qu'en Afrique, sauf à opérer dans le sillage américain.

Quant au groupe aéronaval, on se paye de mots. Dans une opération combinée, un tel groupe a toujours besoin de deux plates-formes, un porte-avions et un porte-hélicoptères. Pour les avoir à coup sûr disponibles il faut trois bâtiments, de préférence de même type pour des raisons de prix et de souplesse d'emploi. Or il n'est prévu, à partir de 2002, que deux porte-avions dont un "en veilleuse", et l'on abuse l'opinion en comptant comme porte-hélicoptères un transport de chalands de débarquement dont la capacité de mise en œuvre d'hélicoptères est dérisoire. La duplication du même schéma à l'horizon 2015, la montée en nombre des transports de chalands, et la diminution sensible des moyens d'assaut de l'Alat semblent présager une régression aux pratiques amphibies de 1945, antérieures à l'invention de l'hélicoptère.

Il n'est pas question de faire ici le tour complet des matériels retenus pour les trois armées, mais on peut déplorer globalement que, l'inertie industrielle aidant, la France persiste dans quelques projets de routine plus que contestables.

La réduction des commandos du char Leclerc vient beaucoup trop longtemps après que la guerre du Kippour ait démontré la dévaluation opérationnelle de ce type de matériel, détrôné par les nouvelles armes "intelligentes" : cependant mieux vaut tard que jamais. Ce programme ne s'est maintenu à l'évidence que par la nostalgie tenace d'une époque révolue, et le désir du Giat de se figer dans sa fabrication au lieu d'entamer une diversification. D'une façon plus générale, trop de matériels inadaptés sont programmés pour des raisons industrielles de plans de charge ou commerciales de ventes à l'étranger, ou la satisfaction de fantasmes de militaires.

La marine française, déçue dans les ambitions qu'elle avait cru pouvoir nourrir dans une perspective de mondialisation des problèmes, s'est repliée sur un rêve d'excellence technique, encouragé par la Direction des constructions navales (DCN) qui y trouve son compte. Le résultat a été une dérive perfectionniste, débouchant sur deux absurdités :

1°) on a fait de la flotte une vitrine d'échantillons : les 23 frégates en service sont de sept types différents ; dans chaque type, des équipements varient d'un bateau à l'autre ;

2°) on ferraille des unités à un âge où l'US Navy, plus riche, les conserve ; c'est le cas des SNLE qui cèdent la place à une nouvelle génération ; c'est le cas des deux porte-avions Foch et Clémenceau dont le désarmement est prévu, mais pas le remplacement.

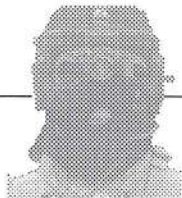
Depuis que l'Angleterre y a renoncé, la France se targue d'être seule, hors les Etats-Unis, à disposer de porte-avions classiques. Mais de deux seulement. Ces bâtiments se révélant trop chers à construire, entretenir et entraîner — sans être cependant réellement opérationnels dans certains domaines — Paris avait opté après 1972, à l'instar de la Royal Navy, pour des porte-aéronefs plus

légers mais beaucoup moins chers, et plus faciles à mettre en œuvre dans une gamme opérationnelle plus large, comme ceux qui permirent aux Anglais d'écraser les Argentins aux Malouines. Le premier de ces porte-avions (PA-75) raisonnables, à propulsion nucléaire pour accroître sa rapidité d'intervention, fut crédité en 1975 et 1976, mais l'argent fut détourné vers une autre arme. La marine donc, sans avoir pu compléter ses deux porte-avions par ce PA-75 qui amorçait l'avenir, est alors retombée dans ses folles ambitions en revenant en 1986 à un porte-avions nucléaire classique, sacralisé par le nom prestigieux de "Charles-de-Gaulle" mais plus coûteux encore que ses prédécesseurs au point qu'il a fallu étaler sa construction depuis dix ans sans avoir pu encore la mener à bien ; plus cher à lui seul que les trois PA-75 qui auraient couvert le problème français bien au-delà de l'horizon 2015 ; alors qu'en-dehors de promesses verbales il n'y a pas de réalité qu'on puisse à jamais en construire un second, ce que du reste la loi fait comprendre prudemment. En fait il est déjà certain que le groupe aéronaval, essentiel à toute projection interarmées cohérente et "futur pivot de la marine", ne sera jamais opérationnel au seul niveau français, au-delà des revues navales.

Quant aux avions sans lesquels la construction d'un porte-avions n'est qu'un énorme gaspillage, la marine s'est vu imposer le Rafale sur catalogue, sur l'insistance de l'armée de l'air, malgré l'inadaptation congénitale des avions de celle-ci à l'emploi sur porte-avions faute de rayon d'action ; et faute d'avoir été conçus d'abord pour l'attaque et l'appui qui sont les seules missions capitales de ce type de bâtiments.

Nous touchons là au problème déterminant des avions de combat construits en France. Après la signature du traité de Bruxelles en 1948, l'armée de l'air a renoncé aux bombardiers — laissés aux Anglo-Saxons — et donné une priorité absolue à l'interception, source de rêves fantasmatiques des pilotes mais que l'évolution technologique a militairement dévaluée. La "maîtrise du ciel" — on l'a vu dans le Golfe — s'acquiert désormais plus facilement et à moindre frais par la destruction des ennemis sur leurs terrains, celle des "intrus" résiduels relevant de missiles tirés de loin sur les seules données des radars au sol et des avions de guet (Awacs).

La France cependant a persisté à ne plus fabriquer que des avions de "combat aérien", et à se contenter pour la mission d'attaque d'une reconversion de ces intercepteurs qui, neufs ou déclassés, souffrent à cet égard de graves lacunes : en particulier d'une vitesse inutile, aussi pénalisante pour leur prix que pour leur adaptation à ce type de combat. Les avions d'attaque, en effet, pour échapper à la détection et parce que leurs cibles sont au sol, travaillent à basse altitude où personne ne peut dépasser la vitesse du son. Il n'est pas sans signification que les autres Européens aient adopté des spécifications inverses : les 650 Tornados des Anglais, Allemands et Italiens, pour un prix analogue, n'ont qu'une vitesse subsonique de mach 0,92 mais un rayon d'action de 1 390 kms — double des 690 kms des Mirage 2000 — avec une capacité d'emport d'armements très supérieure.



Il arrive qu'on s'étonne, en France, de la mévente croissante de nos produits à l'étranger. Au prix actuel des matériels, il est pourtant normal que les clients éventuels veuillent qu'ils répondent aux conditions du combat moderne. Le Rafale, conçu dans la ligne traditionnelle des avions français précédents, mis à part son prix exorbitant, va enfermer pour vingt ans de plus nos forces aériennes dans la même logique d'inefficacité.

L'affirmation optimiste inscrite dans la loi, de l'aptitude du Rafale "à toutes missions classiques et nucléaires", est donc aussi mythique que l'adéquation des forces de projection. Il n'est peut-être pas très grave que nos armées — sans autre perspective guerrière que le maintien de l'ordre onusien ou néocolonialiste français — ne soient pas des modèles de coût-efficacité. Ce fut déjà leur cas en des époques plus menaçantes. Le gaspillage d'argent que cela comporte est cependant moralement inadmissible dans la conjoncture économique et sociale actuelle.

On ne peut donc se satisfaire que la réadaptation annoncée du secteur de l'armement, se contente des habituelles restructurations qui ont prouvé leurs limites

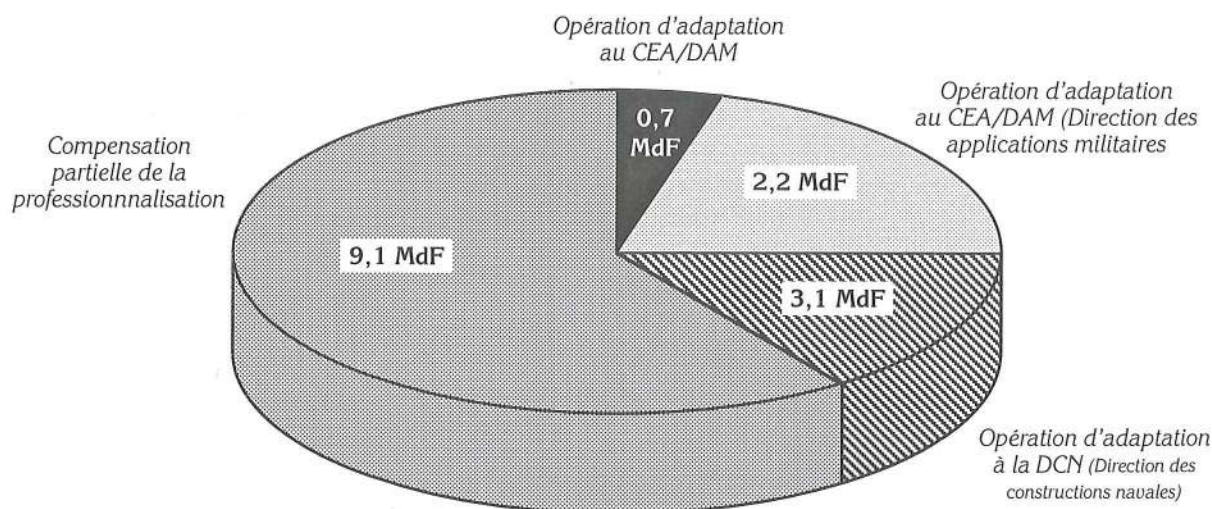
et dangers dans d'autres branches. Les gouvernants français devraient en fait s'interroger plutôt sur le principe de "Délégation générale de l'armement" (DGA) : parangon d'exception française qui fait échapper celui-ci à tout contrôle et a mis la défense sous sa tutelle, au lieu du contraire qu'on veut croire en haut lieu. Une séparation organique d'avec les armées, que ce soit pour en faire un département propre ou pour le rendre à celui de l'industrie, constitue une condition incontournable, à la fois de sa reprise en mains au niveau national et de la normalisation de nos programmes de défense. On peut penser malheureusement, pour diverses raisons, que cette décision de bon sens n'a pas encore de chances de s'imposer dans l'immédiat. ▲

1) Le service national, Rapport au ministre de la défense, Guy-Michel Chauveau, La Documentation française, 1990, 142 pages.

2) Le service militaire, Jean-Pierre Chevènement et Pierre Messmer, éd. Balland, 180 pages, 1977, p. 125.

Mesures d'accompagnement des restructurations

Parmi les innovations que contient cette nouvelle loi de programmation, il faut noter la prévision de mesures d'accompagnement d'ordre économique et social pour permettre une réduction "en douceur" du format des armées et l'adaptation de l'outil industriel.



Source : Projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002, Document de l'Assemblée nationale, n° 2766, du 20 mai 1996

Extraits

Loi de programmation militaire 1997-2002

Le projet de loi de programmation militaire pour les années 1997-2002 qui vous est présenté est la première étape d'une planification pour vingt ans, dont les grands traits ont été exposés au Parlement lors des débats des 20 et 26 mars, sur la base du rapport d'orientation déposé par le ministre de la défense.

Ce projet engage notre appareil de défense dans une mutation aussi importante que celle qui marqua, il y a plus de trente années, les débuts de la V^e République sous l'impulsion du général de Gaulle. Il a pour ambition :

- de réussir la professionnalisation de nos forces ;
- de restructurer notre outil de défense ;
- de poursuivre la modernisation de nos équipements ;
- de construire une politique de défense européenne.

Réussir la professionnalisation de nos forces

Nos armées sont engagées depuis plusieurs années dans un mouvement de professionnalisation progressive qui s'est traduit par une réduction sensible du nombre des appelés, un lent accroissement du taux d'encadrement des unités et l'augmentation du nombre des engagés, notamment dans l'armée de terre. La poursuite de cette évolution était déjà inscrite dans la loi n° 94-507 du 23 juin 1994 relative à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000. La décision annoncée par le président de la République pousse cette logique à son terme : la professionnalisation complète de nos forces.

Cette transformation vise à donner la meilleure réponse aux besoins militaires de notre défense : des forces resserrées mais hautement disponibles, capables d'exploiter toutes les possibilités des systèmes d'armes complexes et de plus en plus perfectionnés nécessaires aujourd'hui en temps de crise ou sur le champ de bataille ; capables aussi de s'associer rapidement avec les unités de pays alliés ou amis dans des actions communes ; susceptibles enfin d'être employées aussi bien pour les missions traditionnelles de défense contre une agression en Europe, que pour participer au règlement de crises, européennes ou internationales, qui conditionne sur le long terme la paix et notre propre sécurité.

Le passage à l'armée professionnelle sera réalisé au cours de la période de six ans que couvre le projet de loi de programmation. Il implique une évolution des conditions de recrutement et de gestion des ressources humaines. La réforme qui s'engage se jouera en effet, avant tout, dans notre capacité à mobiliser autour d'elle les hommes et les femmes de France qui ont déjà choisi ou qui vont choisir de consacrer une part de leur vie à notre défense. Le recrutement, la formation, la gestion des carrières, l'amélioration des conditions de vie des engagés seront les clefs de la réussite. Il en sera de même de notre aptitude à gérer, avec le souci des personnes et de leur compétence, les réductions d'effectifs qui doivent s'effectuer sans loi de dégageant des cadres.

Une attention toute particulière a donc été accordée, dans la programmation, au titre III et à l'évolution des effectifs des personnels de la défense.

Restructurer l'outil de défense

Qu'il s'agisse des forces armées elles-mêmes et de leurs soutiens, de notre appareil industriel ou de l'administration centrale, le gouvernement entend engager une restructuration profonde de l'ensemble du secteur de la défense. Celle-ci a longtemps été différée. Elle doit être entreprise désormais sans délai.

La professionnalisation de nos forces est en grande partie rendue possible à un coût acceptable pour la Nation par une réduction sensible du format des armées, qui diminuera globalement d'environ 25 % (personnels militaires et civils confondus) sur la période de programmation. Cette évolution implique des réductions importantes des effectifs et des équipements de l'armée de terre, comme des moyens de l'armée de l'air et de la marine. La période de programmation verra donc nos forces se réorganiser, en procédant à des dissolutions et des regroupements d'unités ou d'organismes de soutien.

L'administration et les services centraux du ministère de la défense accompagneront cette mutation. Une réorganisation du ministère est en cours d'examen. L'accent sera mis sur la modernisation de sa gestion, la mise en place de centres de responsabilités, un meilleur suivi des dépenses et une rationalisation des moyens dont il dispose.

A cet égard, il faut dès maintenant tirer les conséquences de la réforme des armées et des inflexions de notre politique industrielle sur l'évolution de la délégation générale pour l'armement. Le projet de loi de programmation prévoit une diminution de 14 % de ses effectifs budgétaires. Il lui est par ailleurs demandé de diminuer de 30 % ses délais et ses coûts d'intervention et de parvenir à une réduction équivalente des délais et des coûts des programmes.

Notre industrie de défense doit en effet s'adapter. Depuis plusieurs années, chacun s'accorde sur un double diagnostic : une base industrielle et technologique forte est une composante essentielle de notre politique de défense, comme de la défense européenne ; pour la préserver et lui maintenir son rang, il est indispensable de l'adapter aux évolutions du marché et de l'environnement politique et financier de la défense.

C'est pourquoi le projet de loi de programmation repose sur une triple ambition : compétitivité des entreprises, redimensionnement des groupes, construction européenne. La maîtrise et la réduction des coûts, la recherche d'une taille suffisante pour dégager les économies d'échelle et les capacités d'investissement indispensables, le développement des alliances européennes seront constamment encouragés. Le gouvernement s'attachera, pour sa part, à clarifier le rôle de l'État et à assainir la situation des entreprises publiques. Il favorisera par ailleurs la définition d'une démarche industrielle européenne en liaison avec nos principaux partenaires.

Poursuivre la modernisation de nos équipements

La transformation profonde et indispensable qui vient d'être décrite ne nous autorise pas, compte-tenu des contraintes financières qui s'imposent au gouvernement, à maintenir à

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
DIXIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 mai 1998.

PROJET DE LOI

relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002,

(Renvoyé à la commission de la défense nationale à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. ALAIN JUPPÉ,
Premier ministre,

PAR M. CHARLES MILLON,
ministre de la défense

Défense.

l'identique le niveau, le rythme et le calendrier des programmes d'armement tels qu'ils avaient été arrêtés dans la loi de programmation 1995-2000. Il est nécessaire de renoncer à certains programmes, de prolonger pour d'autres la période de leur développement, de diminuer le rythme des fabrications ou des livraisons dans plusieurs cas.

Mais l'enveloppe des ressources proposées pour la période 1997-2002, de 185 milliards de francs en francs constants 1995, dont 86 milliards en francs constants 1995 consacrés aux équipements, quoiqu'inférieure aux annuités de la loi précédente, permet sans conteste de maintenir la France parmi les premières nations d'Europe dans le domaine de la défense. Le projet de loi qui vous est présenté assure aux armées, durant cette première phase et à plus long terme, les moyens de leur modernisation.

Nos forces nucléaires sont structurellement diminuées avec le renoncement à la composante sol-sol (fermeture d'Albion et démantèlement des missiles Hadès) et la diminution du format de la Force océanique stratégique. Mais la modernisation de la composante sous-marine sera poursuivie, le renouvellement des composantes balistiques et aérobies sera assuré, la préparation de l'avenir sera garantie avec l'essor du programme Palen.

Le renseignement, l'espace et les capacités de commandement et de communication demeurent des priorités.

Pour ce qui est des forces classiques, la poursuite des livraisons des chars Leclerc et l'entrée en service du porte-avions Charles-de-Gaulle, puis de sa première flottille de Rafale-marine, témoignent de l'arrivée à maturité de la nouvelle génération des systèmes d'armes. D'autres programmes essentiels, tels que le Rafale-air ou les hélicoptères Tigre, ne pourront être livrés qu'au cours de la programmation suivante, mais leur développement et leur industrialisation sont pleinement assurés par les ressources qu'il est proposé de leur allouer.

Construire une politique de défense européenne

Ce projet de loi de programmation porte, enfin, la marque d'une politique de défense inscrite tout entière dans une perspective européenne, conformément aux choix fondamentaux du gouvernement et du chef de l'État.

A cet égard, dans le prolongement des analyses politiques et stratégiques du *Livre blanc sur la défense* de 1994, qui sont ainsi confirmées, le nouveau modèle d'armée vient à l'appui de nos grandes options de politique étrangère : une coopération privilégiée avec l'Allemagne en matière de défense et de sécurité ; le développement d'actions communes, bilatérales ou mul-

tilatérales, avec nos principaux partenaires engagés dans la construction européenne, principalement le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et les États du Bénélux ; enfin, l'ambition d'édifier une politique de défense commune qui soit à la fois l'expression de l'Union européenne et le moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique.

La politique de défense de la France est, en effet, au cœur d'un réseau de solidarités et d'intérêts qui tendent à faire de l'Europe occidentale un espace stratégique commun.

C'est pourquoi nos capacités de projection de puissance se conçoivent d'abord au service de la défense européenne. L'analyse des risques et des menaces de l'avenir montre que nous devons être capables, pour faire face à nos engagements et préserver la sécurité du pays, de nous porter conjointement avec nos partenaires européens et alliés sur des théâtres distants et très divers, en Europe et hors Europe. Les principaux moyens de commandement, de renseignement et de communication interarmées de ces forces devront être interopérables avec ceux de nos alliés. Dans le domaine du renseignement et de la prévention, avec les programmes spatiaux, comme dans le domaine de l'armement en général, la dimension européenne est également omniprésente. La dissuasion nucléaire elle-même pourrait revêtir, si nos partenaires le souhaitent, une dimension européenne plus marquée. La protection du territoire repose non seulement sur l'intégration des différents moyens concourant à la sécurité intérieure mais elle sera aussi renforcée par une coopération à l'échelle européenne. Elle est étroitement dépendante d'une coopération renforcée entre nos moyens de sécurité et ceux de nos partenaires et doit aussi se concevoir à une échelle européenne.

Le gouvernement a l'ambition de construire une défense nouvelle, dont l'efficacité et la disponibilité seront accrues, et qui constituera ainsi, au terme de sa rénovation, un atout supplémentaire pour la crédibilité de la politique de défense commune de l'Union européenne et l'affirmation du pilier européen de l'Alliance atlantique.

L'imbrication des enjeux et l'ampleur de la réforme proposée au pays imposaient que le gouvernement adopte une approche globale, harmonisant la doctrine de défense, les effectifs, la politique d'équipement, la politique industrielle et la politique sociale.

Le dispositif du présent projet de loi fixe, année par année, les crédits affectés au fonctionnement (titre III) et à l'équipement (titres V et VI) des forces armées pour les années 1997 à 2002. Les investissements sont programmés en autorisations de programme et en crédits de paiement. Le rapport qui est annexé au projet de loi détaille l'évolution des effectifs budgétaires du ministère de la défense ainsi que les principales orientations et décisions qui gouverneront l'emploi de ces ressources.

Par ailleurs, ce projet de loi s'inscrit dans un ensemble plus vaste, qui associe étroitement le Parlement à la définition de la politique de défense. Ainsi les deux assemblées ont-elles déjà été saisies de l'organisation d'un débat sur l'avenir du service national, dont les résultats serviront au gouvernement pour arrêter l'option qui sera finalement retenue, puis pour élaborer un projet de loi révisant le code du service national. Plusieurs mesures évoquées dans le rapport annexé au présent projet de loi, dans le domaine de l'accompagnement de la professionnalisation et de l'organisation générale des réserves, appellent aussi, de leur côté, une traduction législative.

Au moment où s'engage une transformation en profondeur de nos forces armées et plus largement de nos moyens de défense, il est essentiel que la représentation nationale contribue, par ses débats et ses décisions, à éclairer le pays et à apporter à ce vaste mouvement la légitimité et le soutien de la Nation.

La société française et la réforme du service national

Afin de participer au débat sur l'avenir de la conscription, la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées du Sénat a organisé les 16, 17 et 18 avril 1996, trois journées d'auditions. A l'issue de ses travaux un rapport a été publié duquel nous avons extrait cette communication du professeur François Gresle. Une contribution qui vient compléter celles que nous avons publiées dans Damoclès à plusieurs reprises (voir notamment les numéros 60, 62 et 68). Un débat qui devrait trouver sa conclusion cet automne par le vote parlementaire d'une nouvelle loi précisant et instaurant le "Rendez-vous des citoyens", selon la formule consacrée par Jacques Chirac.

François Gresle*

Monsieur le président, Messieurs les sénateurs, l'exercice auquel on m'a demandé de me livrer devant vous — à savoir vous présenter un exposé sur la société française et la réforme du service national — m'apparaît plein d'embûches, au-delà de sa simplicité apparente.

En effet, ce thème a donné lieu par le passé à de multiples rapports, articles, communications et même colloques, plus ou moins marqués du sceau de la confidentialité, plutôt même moins que plus d'ailleurs, car s'il est un milieu, au sein de la fonction publique, qui s'exprime beaucoup sur les problèmes qui nous touche de près — en-dehors bien sûr des universitaires, qui sont d'impénitents discoureurs — c'est bien le milieu militaire.

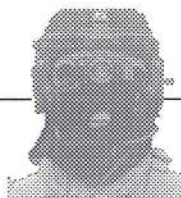
Plus sérieusement, on ne peut qu'être saisi d'un certain accablement quand on prend connaissance de tous

ces discours intelligents, fournis, mais convenus, qui sont ici ou là prononcés, dans la mesure où chacun des acteurs tient sagement le rôle attendu, dans le cadre d'une pièce dont le spectateur connaît par avance les répliques.

Accablement aussi devant la masse d'informations de qualité dont on dispose, et souvent depuis de longues années, mais dont finalement personne n'a pu, ni su, ni voulu, tirer parti. La raison en est que la difficulté sur laquelle on bute n'est pas d'ordre technique ni factuel, mais d'ordre politique et moral, ou idéologique, mais au sens le plus noble du terme.

Tout ceci pour vous dire que je n'essaierai pas en quelques minutes de vous présenter trop de faits par ailleurs assez bien connus. Je ne me lancerai pas non plus dans l'exposé des mérites ou des démérites de la conscription d'un point de vue micro ou macro-économique. Je ne tenterai pas davantage d'évaluer les incidences de la suppression de telle ou telle forme de service sur le chômage des jeunes, encore que je ne me déroberai nullement à des questions sur ce thème, si tel est votre souhait.

*Professeur à l'université de Paris I



Mon objectif sera plutôt de vous montrer que les débats actuels sur le service national s'inscrivent dans une perspective déjà longue dans notre pays, à la condition de préciser que cette perspective ne prend sens que par rapport aux défis auxquels notre société est confrontée aujourd'hui. Pour ne rien vous cacher du fond de ma pensée, j'ajouterai que ce qui me frappe en tant que sociologue, c'est au fond le décalage existant entre les intentions, le substrat culturel et idéologique d'une part, et la réalité ou le vécu du service en cette fin de siècle d'autre part.

Autrement dit, loin de moi l'idée de dénigrer ce qui existe par esprit de système. Ce que j'essaie au fond de comprendre, depuis deux ou trois ans que je me suis attelé à cette question, en dehors de toute actualité, c'est pourquoi, comment et à quel prix un mode de conscription à bien des égards daté a réussi à se maintenir.

Tout d'abord, un bref retour sur les origines de la conscription. Au moins quatre points méritent de retenir l'attention. Tout d'abord, on ne doit pas oublier que l'idée même d'une conscription militaire, fondée sur une contribution à la fois personnelle, universelle et égalitaire, fut très longue à s'imposer. Plus de cent ans se sont écoulés entre la fameuse loi Jourdan de 1798, qui précisait dans son article premier que « *Tout Français est soldat et se doit à la patrie* », et la mise en œuvre effective de ce principe, qui ne fut réalisé que par la loi Berteaux de 1905.

Pendant la plus grande partie du XX^e siècle, le pays s'est accommodé d'un service basé sur le remplacement et la dispense. Le tirage au sort — survivance de l'Ancien Régime —, la longue présence sous les drapeaux d'une minorité d'individus "malheureux", sans métier sérieux, ont fait l'objet d'un consensus très large dans l'opinion, au moins jusqu'en 1871.

Il faut insister sur le fait que le caractère inégalitaire de ce type de recrutement ne choquait pas les contemporains, à la différence de l'embrigadement militaire de force, qui ravivait les très mauvais souvenirs laissés par le Directoire, et surtout par l'Empire.

J'ajouterai, en deuxième lieu, que l'adoption définitive de ce mode, que je qualifiais d'embrigadement, s'inscrit dans un mouvement militaire de fond, qu'on pourrait qualifier de "trend historique", et dans un mouvement de renouvellement de la pensée stratégique, relayé par la Prusse, qui aboutit à la mise sur pied d'un concept nouveau que les Prussiens ont inventé, et qui est celui d'"armée de masse". Or, ce nouveau format militaire reposait sur deux innovations remarquables, qu'on ne trouve pas dans la conscription à la française de la même époque : d'abord un apprentissage du métier des armes, préalable à l'engagement sur le terrain, et la constitution de réserves, dont les capacités devaient être périodiquement réactualisées.

Troisième point : la montée en puissance des armées de masse, que l'on constate dans toute l'Europe, accompagnée l'épanouissement d'Etats-nations, qui se veulent, d'une manière ou d'une autre, populaires, et qui, par là, appellent l'écriture de droits et de devoirs nouveaux régissant la citoyenneté.

Parmi ceux-ci, la capacité politique, à travers le suffrage universel, et la capacité militaire, à travers la conscription, s'imposent progressivement comme des éléments possibles, et, dans certains cas, indispensables, d'une sorte de propédeutique de la citoyenneté, qui, ne l'oublions pas, ne concerne alors que les hommes, et à laquelle réfléchissent la plupart des dirigeants politiques de ce temps.

Pour nous en tenir à l'exemple français, après 1870, le renforcement jugé nécessaire de l'identité nationale passe par l'intermédiaire d'une instruction plus systématique des jeunes générations, et aussi d'une éducation morale renouée. C'est à partir de ce moment que l'école — et pas seulement l'école publique — et la caserne deviennent des lieux de formation privilégiés du futur citoyen-soldat.

J'insiste sur le fait que c'est l'école qui assume le premier rôle, ne serait-ce que parce qu'elle prend en charge les enfants plus tôt. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler la solennelle formule de Jean Macé, proposant pour devise à la Ligue de l'enseignement qu'il venait de fonder : « *Pour la patrie, par le livre et par l'épée* » !

J'en viens à mon quatrième point. Nous sommes dans un climat fortement marqué par l'esprit de revanche, par un indéniable nationalisme, et l'on trouve déjà chez les républicains, ainsi que chez nombre de monarchistes modérés, qui se rallieront très rapidement à la République, l'idée que le sort de la patrie ne peut plus être laissé entre les mains des seuls guerriers professionnels, qu'il dépend avant tout de la volonté et de l'esprit des citoyens, que les citoyens doivent être impérativement associés à l'effort et à l'esprit de défense.

Tel est l'un des objectifs de la loi de Cisse de 1872 et des réformes qui ont suivi, qui visaient non à militariser la société française, mais, bien au contraire, à civiliser la société militaire, en lui proposant un pacte équitable, qui satisfasse aux intérêts supérieurs de la Nation.

Cependant, les réformateurs des années 1870 s'arrêtèrent en quelque sorte en chemin. Ils n'osèrent pas imposer un service qui se serait appliqué à tous. Des inégalités dans la durée subsistèrent, des dispenses nombreuses furent accordées, dont bénéficièrent entre autres les élites intellectuelles. L'armée elle-même renâclait devant une généralisation du service qui appelait inéluctablement, à charges budgétaires égales, un raccourcissement de la durée. Or, s'il est une doctrine à laquelle les militaires, au fond, n'ont jamais renoncé, c'est de croire en la nécessité d'un service long et sélectif pour former un bon soldat.

La loi Freycinet, votée en 1889, ramena pourtant cette durée à trois ans maximum, solution qui d'ailleurs ne satisfaisait personne, puisque les républicains avancés réclamaient un service plus court encore.

En fait, il fallut attendre 1905 pour que fut adoptée une loi qui allait durablement marquer le service militaire, dans la mesure où ses principes demeurèrent en vigueur jusqu'en 1965. Pour la première fois, la durée du service était fixée pour tous à deux ans. Nul ne pouvait

s'y soustraire, toutes les dispenses ayant été supprimées, ainsi que le fameux tirage au sort qui collait à la peau de la conscription.

1905 n'est bien sûr pas une date fortuite : la France d'alors sort à peine de l'affaire Dreyfus, qui a révélé le raidissement conservateur d'une fraction de l'armée — sans parler du contexte international.

Les radicaux au pouvoir, non sans quelques mal-adresses — on songe ici à l'affaire des fiches — s'efforcent de mieux contrôler une hiérarchie militaire que l'on considère comme réactionnaire, en imposant une conscription à durée réduite, une armée citoyenne pour mettre fin à toutes les velléités de l'état-major de reconstitution d'une soi-disant armée de métier.

Préparée au fond dans un esprit de combat par le général André, ministre de la guerre dans le gouvernement Combes, la loi est finalement adoptée au printemps 1905, au moment où les chambres engagent la discussion sur le projet de séparation des Églises et de l'État.

Armée citoyenne, disais-je : l'expression est à retenir, car elle traduit bien la nature particulière du lien que la Nation entretient avec son armée, où les réservistes tiennent dans le dispositif une place plus déterminante que les conscrits proprement dits, malgré le souhait contraire des responsables militaires.

A l'image du pays, cette armée de plus d'un million d'hommes mobilisables, qui reste pour l'essentiel une armée de fantassins, est composée dans sa grande majorité de paysans. Elle est équipée grâce au travail des ouvriers de l'industrie. Elle est encadrée par des éléments provenant de la petite et de la moyenne bourgeoisie. Elle est commandée par une minorité fort restreinte de chefs militaires professionnels.

A la veille de 1914, tel et le visage que présente l'armée française. Or, le plus remarquable est que cette organisation de l'appareil militaire, stratégiquement, politiquement et sociologiquement marquée, n'a jamais été sérieusement remise en cause. Il y a de quoi s'en étonner ! Il serait banal de faire remarquer que le monde a changé en quatre-vingt-dix ans. On l'a dit et répété, avec de bons arguments. Aussi n'insisterai-je pas sur les aspects technologiques, stratégiques, diplomatiques du problème, que vous connaissez mieux que moi, et qui ne sont d'ailleurs pas de mon ressort.

Par contre, il est permis de s'interroger sur le devenir d'un système d'hommes auquel correspondait la conscription universelle et égalitaire, et qui a correctement fonctionné durant soixante ans. S'il a fonctionné, c'est que la ressource réelle — autrement dit le nombre d'hommes en âge de porter les armes — a longtemps excédé la ressource utile, c'est-à-dire la masse des Français susceptibles d'être appelés, une fois déduits les dispensés et les exemptés.

Rappelons qu'en 1960, les armées de terre, de l'air et de mer réunissaient 617 000 appelés, nombre évidemment considérable pour un pays comme la France, qui dut une nouvelle fois puiser dans ses réserves. Après la guerre d'Algérie, en 1965, ces mêmes armées n'en accueilleraient plus que 295 000. Aujourd'hui, cet effectif

est tombé à 206 000, hors gendarmerie, les conscrits ne pouvant pas être accueillis au départ dans cette armée.

Force est de constater qu'à partir d'une ressource qui n'a pas connu d'à-coups sérieux au plan démographique depuis trente ans, les effectifs incorporés, quels qu'en soient les motifs, n'ont cessé de décroître, rendant par la même plus hypothétique le fonctionnement d'un service qui se veut tout à la fois universel et égalitaire.

D'où la diversification inévitable des formes du service, engagée il y a trente ans, qui, de militaire, est devenu national. Actuellement, un appelé peut théoriquement faire son service selon vingt-trois formes différentes, dont seize militaires et sept civiles, volontaires féminins exclus. Certaines de ces formes n'ont même pas d'existence légale — on songe ici aux protocoles...

L'évolution de ces formes renvoie à l'évolution de notre société sans aucun doute, mais, là où le bât blesse, c'est qu'en se diversifiant, le service national est devenu une source d'inégalités et de frustrations inconnues jusqu'alors, et qui sont de plus à plus mal vécues par la population concernée, c'est-à-dire l'ensemble des jeunes gens dont l'âge s'échelonne entre 18 et 27 ans.

En fait, tout se passe comme si les nouvelles possibilités, la relative liberté de choix laissée aux appelés, l'assouplissement des règles d'incorporation — et j'ajouterais même l'amélioration des règles de vie au sein de l'institution — aboutissaient à l'exacerbation des contraintes et à la volonté redoublée de les contourner de la part des intéressés.

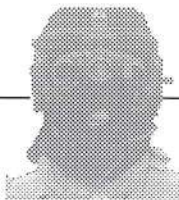
En veut-on un exemple ? La loi Debré de 1971 avait limité fortement et même logiquement les sursis, arguant du fait que ceux-ci introduisaient des distorsions considérables de l'âge d'appel. Il ne fallut pas plus de quelques mois pour que cette disposition fut enterrée, pour des motifs individuels évidents et tout aussi justifiés !

On a même assisté depuis dix ans à une véritable explosion des reports, qui, aujourd'hui, concernent 1 214 000 jeunes. Et le report demandé n'est pas de quelques mois par rapport à la date normale d'incorporation, si tant est que l'expression conserve d'ailleurs encore un sens. Les reports supplémentaires accordés jusqu'à 24 ans ont été multipliés par cinq depuis 1987. Les reports jusqu'à 25 ou 26 ans, avec ou sans préparation militaire, ont été multipliés par 4,2.

Mais si des sursis sont demandés, c'est pour continuer, voire achever des études précédemment entamées. Aussi n'est-il pas étonnant de voir les appelés demander leur incorporation à l'automne et non au printemps, entraînant des déséquilibres dans la gestion de la ressource, que l'Observatoire du service national a fort correctement analysés.

J'ajoute que l'augmentation du nombre des sursitaires entraîne mécaniquement un vieillissement du contingent, dont l'âge moyen — 21 ans et 8 mois en 1995 — a augmenté d'une année en six ans seulement.

Donnée plus remarquable encore : à partir d'un groupe pivot — les 21/22 ans — qui est demeuré à peu près stable — 30 à 35 % du contingent — ce sont les groupes



d'âge extrêmes qui ont changé. Bref, les plus jeunes ont été remplacés par des vieux, si l'on ose dire, puisque 33 % des appelés du contingent sont aujourd'hui âgés de 23 ans et plus au moment de leur incorporation.

Est-il nécessaire d'ajouter que ces appelés plus mûrs sont aussi plus instruits que leurs prédécesseurs ? Je n'insiste pas ce point, mais je tiens à la disposition de ceux que cela intéresse des informations très significatives...

Toujours est-il que cette hétérogénéité croissante du contingent finit par poser de sérieux problèmes, non seulement de gestion, mais aussi d'équité. Autrement dit, les formes douces de service sont âprement recherchées, mais le nombre des demandes excèdent largement l'offre, et les inégalités d'affectation sont plus durement ressenties que par le passé, pour la simple raison que l'institution a plus de mal à les justifier.

Ainsi, le service national absorbe 9 600 jeunes gens de haute qualification, à travers la coopération, l'aide technique, les scientifiques du contingent, certains protocoles, alors que le contingent en lui-même en accueille 24 000 autres qui présentent exactement le même profil ! Autre exemple : près de 80 % des objecteurs de conscience, dont le nombre d'ailleurs grandit à une vitesse vertigineuse, déclarent un niveau d'études égal ou supérieur au baccalauréat, alors qu'on n'en trouve que 55 % des cas dans l'armée de terre !

Même si cette dernière est loin de n'accueillir que les exclus de notre système social et scolaire — ainsi que d'aucuns voudraient le faire croire — il n'en demeure pas moins vrai qu'en l'absence d'un idéal partagé, qui ne s'acquiert efficacement qu'en amont, ou en l'absence d'une tension internationale d'une extrême gravité, que personne ne souhaite voir revenir, un service routinier, bureaucratisé et multiforme, où contribution demandée et rétribution offerte apparaissent de plus en plus discordantes, ne peut susciter, dans le meilleur des cas, qu'un assentiment morne qui fait douter de l'adage selon lequel le service demeurerait l'un des ferments de l'identité nationale !

Pour terminer, je voudrais tenter de répondre à la question que je posais en introduction. Pourquoi le corps de doctrine touchant à la conscription s'est-il donc maintenu, ou, si l'on préfère, comment des croyances peuvent-elles persister quand les bases démographiques, sociales et politiques sur lesquelles elles reposaient se sont affaïssées ?

Plusieurs pistes seraient à explorer. En premier lieu, il faut revenir sur la question de notre culture politique, qui a fait couler beaucoup d'encre...

Nous partageons certes avec d'autres, notamment les pays de tradition libérale, une conviction vivace selon laquelle il y aurait incompatibilité entre l'esprit guerrier et l'esprit démocratique, une conviction qui réunissait au XIX^e siècle des hommes aussi différents que Saint-Simon en France, l'un des pères du socialisme, et Spencer en Angleterre, l'un des pères du libéralisme.

Mais, dans notre pays, il y a eu aussi la crainte récurrente chez les républicains d'un pronunciamiento — le

mot est du professeur Girardet — qu'auraient pu conduire quelques chefs militaires prestigieux ou démagogues : Mac Mahon, Boulanger, Pétain, pour ne parler que de la III^e République, ont représenté ce danger aux yeux de certains, contre lequel l'armée de conscription aurait été élaborée comme un antidote efficace.

Or, s'il n'est pas prouvé — loin de là — qu'une armée-cadre basée sur le contingent présente des garanties sérieuses contre le militarisme, c'est que l'expérience historique tendrait à montrer le contraire. L'Allemagne et l'Italie de l'entre-deux guerres, comme l'Union soviétique durant toute son existence, comme le Chili des années 1970, restent des exemples à méditer, puisqu'ils montrent que des armées fondées largement sur la conscription peuvent laisser passer des régimes autoritaires.

Autrement dit, ces exemples témoignent de ce que la présence de conscrits ne suffit pas à empêcher, ni même à freiner, toute dérive autoritaire ou fascisante. A l'inverse, on n'imagine guère que l'armée britannique, par son professionnalisme, puisse constituer une menace sérieuse pour la démocratie.

En vérité, ce que d'aucuns redoutent dans le cas français, ce n'est pas tant le militarisme — qui, en France, n'a jamais pris durablement — que le bonapartisme, avec sa pompe militaire et ses œuvres sociales, comme issue possible et crédible à un républicanisme qui se serait dévoyé.

En second lieu, on ne peut bien sûr extirper de notre mémoire nationale l'expérience douloureuse de la première guerre mondiale. Les sacrifices consentis durant cette guerre, la victoire remportée à l'arraché, grâce à la valeur militaire de nos réserves — sans parler de l'intervention de nos alliés, qui fut aussi décisive — ont enraciné chez les Français la conviction que seule cette forme de mobilisation des citoyens, certes totale, mais défensive, avait permis de terrasser l'adversaire, enterrant ainsi par avance tout effort de réflexion sur d'autres modes d'organisation militaire.

On peut alors mieux saisir la portée des choix stratégiques faits dans les années 1920 par des responsables exclusivement attachés à tirer parti des expériences du passé. Ainsi s'expliquent entre autres la mise en chantier d'une coûteuse défense territoriale, la ligne Maginot, qui allait révéler dix ans plus tard sa totale inefficacité, le retard pris dans la modernisation de l'armée, pour la raison essentielle que cette modernisation appelait une certaine dose de professionnalisation, sensible dans l'arme blindée et l'aviation. Or, tout cela allait à l'encontre de la doctrine officielle et du consensus réalisé autour du dogme de la Nation armée...

Mais — et c'est là une troisième piste possible — il faut bien voir que la priorité absolue donnée à la conscription a modelé profondément l'armée, jusque dans sa composante professionnelle. Je crois pour ma part qu'en amont, elle a influé sur la teneur du métier des armes et, sans doute, orienté les vocations. Elle a également assis durablement la suprématie de l'armée de terre sur les autres armées, et, plus généralement, des armes

conventionnelles de mêlée sur les armes techniques. Elle a encore influencé les conceptions stratégiques de l'état-major, qui s'est vu interdire — à moins qu'il ne se soit interdit à lui-même — toute idée d'attaque, fut-elle préventive. On a pu en mesurer les conséquences calamiteuses entre 1935 et 1940...

Or, malgré ces multiples avatars, cette politique n'a jamais été radicalement remise en cause. Ni la seconde guerre mondiale, ni les guerres de décolonisation, ni l'adoption ultérieure de l'arme nucléaire, conçue d'emblée comme armement de dissuasion, n'ont ébranlé la croyance des responsables — ainsi que, pendant longtemps, d'une large fraction de l'opinion — quant à la nécessité de maintenir sur le terrain d'opérations de plus en plus hypothétiques des forces combattantes relativement nombreuses, issues de la conscription.

Le plus étonnant des constats que l'on puisse faire de ce point de vue est que la conversion tardive du pouvoir politique et des autorités militaires à un armement moderne — qui ne se ramène pas à l'adoption de l'arme nucléaire à la fin des années 1950 d'ailleurs — n'a pas bouleversé le schéma d'organisation de nos armées. Le système d'hommes sur lequel ce schéma prend appui suppose une définition précise des tâches, que le général Ely avait déjà clairement précisé, en 1957 : priorité doit être accordée, disait-il, à la force de dissuasion nucléaire, dont l'utilisation ne peut être confiée qu'à des professionnels hautement qualifiés. Dans le même temps, doivent être mises en place des forces de métier pour l'intervention extérieure, dont le commandement attend qu'elles soient efficaces et disponibles rapidement.

Par ailleurs, la défense du territoire national, entendue au sens large, demeure confiée comme par le passé, à une force armée nombreuse, qui recevra une instruction militaire plus sommaire, mais qui, par l'intermédiaire d'un service socialisateur, sera convaincue du caractère nécessaire de sa participation à l'effort de défense.

On trouve aussi une différenciation fine des statuts et des rôles qui accompagne cette définition. Les cadres, en nombre réduit, ne sont pas de simples exécutants. Ils participent à l'élaboration de la politique militaire du pays, qu'ils sont ensuite censés mettre en œuvre sous le contrôle du pouvoir civil, et notamment du président de la République, qui est devenu, selon un usage maintenant établi, le véritable chef des armées, c'est-à-dire l'inspirateur principal de la politique de défense.

Sur le terrain, les cadres de profession commandent une troupe au sein de laquelle la proportion des combattants diminue au profit des personnels de soutien et d'administration, et où la proportion d'appelés du contingent diminue aussi au profit des engagés et des volontaires, dont ils deviennent, quoi qu'on en dise, les auxiliaires, sinon les valets d'armes.

Parallèlement, l'effort consenti en faveur des armements modernes, dans le respect d'un budget de la défense forcément compté, n'est pas sans rejaillir sur le système de rétribution en vigueur. Pour résumer, je dirais que la sophistication des armes implique la brièveté des carrières, et la paupérisation relative de ceux qui les ser-

vent, au sein de l'armée d'abord, et, par comparaison, avec les grades et statuts de la société civile.

Quant aux soldats du contingent, une rétribution symbolique leur est offerte, qui ne saurait leur faire oublier qu'en servant militairement la République, ils acquittent aujourd'hui un impôt du temps, qui ne débouche pour la plupart sur aucun avantage compensatoire tangible.

Insistons sur le fait que nous sommes en présence d'un véritable système, et qu'en tant que tel, il possède sa propre cohérence. Il présente donc des avantages non négligeables, qui ne sont pas seulement économiques, mais aussi organisationnels et, peut-être, à court terme, fonctionnels aux yeux des responsables.

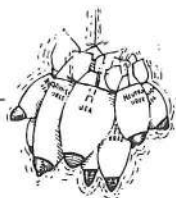
Autrement dit, nombre d'arguments de routine, d'idées reçues, militent en faveur d'un statu quo aménagé — mais dans quel sens, nul ne le sait — qui profite à beaucoup au sein de la société militaire, en dehors du petit encadrement et des hommes du rang...

Si je tire cette conclusion, que beaucoup jugeront pessimiste, c'est pour laisser entendre que le passage d'un système à un autre, dans quelque domaine que se soit, est toujours une affaire délicate. J'ajouterai même que tout changement profond est d'autant plus difficile à enclencher que les enseignements de la psychologie cognitive nous montrent qu'un individu, comme un groupe social, ont d'autant plus de chances de résister que les avantages supposés d'une réforme apparaissent moins forts que ses inconvénients probables. En d'autres termes, pour qu'une réforme réussisse, ou, plus simplement, pour qu'elle soit acceptée par les différents partenaires, il faut que les gains proposés apparaissent plus importants que les pertes annoncées.

Dans la plupart des cas, l'hypothèse du moindre risque, comme disent les psychologues, suffit à expliquer le blocage des attitudes sur des positions conformistes mais sans surprise, ainsi qu'on le voit dans le contexte actuel, qui se caractérise par une dissonance inédite entre une opinion publique ouverte à l'idée d'une transformation de la notion de service et une opinion politico-militaire à certains égards plus réservée.

Arrivé à ce stade de sa réflexion, le spécialiste que je suis ne peut que s'effacer devant le politique, à qui revient la tâche — lourde mais essentielle — de choisir entre des options qui sont autant de paris sur l'avenir. Mais ne touche-t-on pas là à l'essence même du politique, à ce qui fait sa grandeur ?

En espérant ne pas vous avoir importuné par un discours sans doute un peu trop dense et trop rapide, je vous remercie de m'avoir prêté attention. ▲



Journée d'étude du 3 février 1996

La dissuasion nucléaire a-t-elle encore un avenir ?

*Le samedi 3 février 1996
s'est tenue à Paris
la première journée
d'étude organisée par Damoclès.*

*Une trentaine de personnes ont
participé aux débats qui avaient
pour thème : quelle place pour*

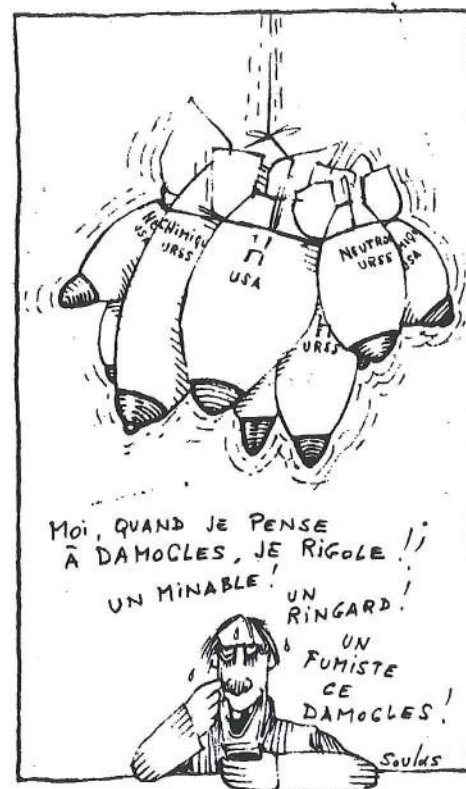
*la stratégie française
de dissuasion dans le nouvel
environnement mondial ?*

*Peut-on se passer de la force
nucléaire française ?*

Et quelles en sont les implications

*aux niveaux technique,
militaire, de sécurité, financier ?*

*Nous reproduisons ci-après
les quatre interventions
qui ont ouvert ces débats.*



Intervenants

Bruno Barrillot, journaliste, responsable du CDRPC

Dominique David, chargé de mission auprès du directeur de l'IFRI (Institut français des relations internationales)

Bernard Ravenel, historien, président du MDPL

Paul-Yvan de Saint-Germain, ingénieur de l'armement, directeur du CREST (Centre de recherches et d'études sur les stratégies et les technologies)

Journée d'étude du 3 février 1996

L'arsenal nucléaire français : au service de quelle stratégie ?

Dominique David

Désormais, pour un temps provisoire et inconnu, la France n'est plus menacée, tout au moins si je reprends une définition précise de la menace : *« Une volonté agressive croisée avec des moyens concrets de manifester cette agression. »*

La France n'est plus menacée

Ainsi définie, la menace n'existe plus aujourd'hui contre les intérêts essentiels de la France tels qu'ils sont manifestés par exemple par son sanctuaire ou par son territoire. Cette menace n'existe pas naturellement au Sud et en particulier en provenance de notre Sud proche de la Méditerranée, sinon sous la forme d'infra-menace terroriste.

Cette menace n'existe pas en provenance de l'Est de l'Europe. En ce qui concerne les capacités de manœuvres conventionnelles russes à l'heure actuelle, elle tangente à l'échelle continentale le zéro, et s'en approche déjà en ce qui concerne les manœuvres locales, avec les brillants succès que l'on connaît en Tchétchénie par exemple. En ce qui concerne le nucléaire, il reste naturellement des arsenaux extrêmement lourds sur le territoire de l'ex-URSS et en Russie particulièrement, mais ils ne sont pas à l'heure actuelle constitutifs de menaces : ils représentent des risques, énormes, d'échapper un jour à la gestion d'un État centralisé, mais certainement pas une menace d'être tirés derechef sur la France. Je ne vois pas qui le ferait et pourquoi ces armes seraient tirées.

La prolifération nucléaire, tel que ce processus peut être lu et repéré aujourd'hui, n'est pas constitutive d'une menace pour la France. D'abord parce que ce processus est beaucoup plus calme qu'on ne le décrit dans un certain nombre de milieux, américains particulièrement. Je ne dis pas qu'il n'existe pas, mais je dis que le processus est plus long qu'on le dit. Il est incontestable que d'ici 15 ans, il y aura plus d'acteurs nucléaires qu'aujourd'hui, mais cet état de fait ne constitue pas ipso facto une menace militaire contre la France.

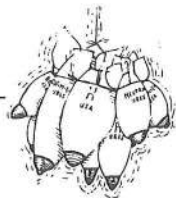
La nucléarisation de la Corée du Nord, c'est extrêmement désobligeant pour le Japon, pour les États-Unis. Cela nous concerne donc indirectement, mais ce n'est pas constitutif d'une menace directe contre la France, pas plus que la nucléarisation iranienne par exemple. L'une et l'autre peuvent conduire à des déstabilisations locales ou régionales mais il ne s'agit pas de menaces.

Naturellement, tout ceci ne signifie pas que la sécurité de la France ne sera pas mise en cause par tel ou tel type de déstabilisation internationale dans les 20 ans à venir. Mais cela veut dire que le couple central de toute réflexion stratégique française, depuis que la France constitue un Etat-nation inscrit dans un territoire déterminé en Europe — le couple "menace-territoire" —, n'est plus signifiant aujourd'hui. Je ne dis pas qu'il a disparu pour l'éternité mais qu'il a une signification radicalement différente. Les implications de ce constat sont nombreuses et remettent en cause fondamentalement toute la pensée traditionnelle française particulièrement autour d'une armée de masse.

Un monde post-nucléaire ?

Pour autant, nous ne sommes nullement passés à ce que certains analystes, pressés à mon sens, analysent comme étant un monde post-nucléaire. D'abord parce que la présence, fût-elle muette, des arsenaux nucléaires permet dans certaines zones d'exclure certaines hypothèses. Autrement dit, quand on explique par exemple qu'en Europe, on a dépassé l'ère nucléaire pour en revenir à l'ère des conflits conventionnels, c'est faux. On repasse à un endroit où les conflits conventionnels sont possibles, mais à un niveau supérieur parce qu'il y a toujours le nucléaire. On n'est pas revenu en arrière : on est dans une Europe où un certain nombre de conflits conventionnels sont redevenus possibles, mais certaines hypothèses d'affrontements conventionnels sont et demeurent interdits eu égard à la présence d'arsenaux nucléaires. Autrement dit, le nucléaire, même s'il a changé de place, même s'il a changé de sens et de fonction, joue bien un rôle à l'heure actuelle dans la prohibition d'un certain nombre d'hypothèses.

La deuxième raison qui fait que nous ne sommes pas



dans un monde post-nucléaire est tout simplement statistique. Non seulement le nucléaire va être difficile à “désinventer”, mais il faut quand même rappeler que dans le meilleur des cas, en 2010, c’est-à-dire plusieurs années après la date théorique de l’application des accords de désarmement, nous aurons affaire à des arsenaux absolument considérables. Rappelons qu’à l’issue des Start, s’ils sont appliqués, nous aurons encore de part et d’autre de l’ancienne ligne de démarcation — aux États-Unis et en Russie — plusieurs milliers de têtes nucléaires, c’est-à-dire environ 3 500 têtes d’un côté et 4 000 de l’autre, les forces françaises comptant environ 400 à 450 têtes.

D’autre part, les débats actuels qui se déroulent aux États-Unis sont confus mais ne poussent pas au franchissement d’une étape supplémentaire dans la direction d’une dissuasion minimale. Autrement dit, les États-Unis se feront vraiment beaucoup prier avant de descendre de 3 500 têtes ou de 4 000 têtes à 500 par exemple.

Parallèlement, on doit penser que plus la Russie sera une puissance classique, militairement faible et plus elle se reposera sur ses armes nucléaires. Il est à souhaiter qu’elle le fasse de la manière la plus rationnelle possible. On doit l’aider dans ce sens, d’autant plus que dans certains textes les Russes ont annoncé qu’ils allaient faire reposer leur stratégie sur une conception dissuasive qui s’apparente à la stratégie française. Ceci n’implique pas de changement fondamental dans le décompte des arsenaux, mais c’est bien le signe que la Russie qui se sait militairement extrêmement faible pour un long moment se reposera, dans la mesure où elle le pourra, sur ses armes nucléaires.

Nous sommes donc dans un monde où la place et la fonction du nucléaire ont changé et se sont en quelque sorte déportés, mais n’ont nullement disparu. Rappelons que dans le processus de prolifération des acteurs nucléaires, de nouveaux “espaces” nucléaires sont en passe de s’ouvrir : l’espace indo-pakistanaï, par exemple, dont il est pratiquement certain qu’il va s’ouvrir officiellement dans un délai relativement court.

Les raisons du maintien de l’arsenal nucléaire français

Ces commentaires sur le changement de posture du nucléaire dans le monde restent valables pour la France. Hier, le nucléaire était central, organisateur de la stratégie française. Aujourd’hui, cette place est nouvelle. La majorité des décideurs français pensent que la France doit garder ses armes nucléaires pour des raisons qui sont bien connues.

La première s’appuie sur l’idée du “futur imprévisible” : nous ignorons totalement la forme des conflits futurs, disons au-delà des quinze prochaines années puisque d’ici là nous connaissons les forces qui peuvent être mises en œuvre. Au-delà, nous ne savons pas quelle part prendront dans cette géographie des conflits futurs les monstres étatiques nucléaires — et à cet égard, il

apparaît extrêmement contestable de proclamer la fin des conflits entre États ou entre groupes d’États, même si aujourd’hui nous assistons à la prolifération de conflits de nature différente. Or c’est dans cette configuration de conflits entre États ou groupes d’États que le nucléaire a une importance capitale. Autrement dit, la possibilité dans l’avenir d’une menace essentielle, vitale, fondamentale contre un quelconque pays et donc contre la France, est faible mais elle ne peut pas être éliminée.

La deuxième raison consiste à dire qu’il faut conserver une garde minimale nucléaire, parce qu’à l’abri de cette garde on pourra couper dans le classique, et pas autrement. S’il faut conserver une garde minimale à la France, si cette garde respecte un certain dimensionnement nucléaire alors il est possible de couper dans le classique.

Un troisième élément du débat suggère de conserver notre arsenal nucléaire puisque nous avons une dissuasion techniquement fiable pour les vingt prochaines années qui ne menace personne et que personne ne nous demande de couper, au niveau international tout au moins. En effet, à l’heure actuelle, le traité de non-prolifération qui a été reconduit en mai dernier confirme qu’il y a à peu près 180 États qui sont d’accord — je sais très bien que cet argument est un peu hypocrite, mais en termes de droit international, c’est ainsi que se font les négociations — pour que cette dichotomie entre puissances nucléaires et puissances non-nucléaires soit prolongée à la surface de la planète. Autrement dit, nous avons une dissuasion techniquement crédible pour le moment, qui ne menace personne et que personne ne nous demande de supprimer officiellement : pourquoi nous en débarrasserions-nous ?

De plus, depuis quelques années, nous avons discrètement — trop à mon sens parce que nous avons perdu ainsi quelques bénéfices politiques — diminué nos arsenaux nucléaires. La France ne participe pas aux grandes négociations de désarmement nucléaire, mais de manière unilatérale l’arsenal français a déjà diminué : qu’il s’agisse du déclassement de fait d’un certain nombre de matériels pré-stratégiques, de la diminution du nombre de sous-marins nucléaires en commande ou réellement en patrouille, de la fermeture programmée du Plateau d’Albion. Cette diminution des arsenaux français qui pour le moment est quantitativement marginale mais risque de s’accélérer dans l’avenir, rendrait-elle ces arsenaux plus acceptables parce qu’elle les inscrit dans un processus général de décroissance des forces nucléaires ?

Enfin, un dernier argument qui est utilisé par la plupart des décideurs français à l’appui du maintien de ces arsenaux réside dans le fait que dans le processus de construction européenne, il peut être positif de sauvegarder un savoir-faire technique et un savoir-faire politique qui ont rapport à l’arme nucléaire.

Finalement, l’hypothèse de suppression des armes nucléaires françaises ne vaut logiquement que dans un modèle d’éradication générale des armes nucléaires dans le monde. Autrement dit, si on prône la renonciation aux armes nucléaires françaises, il faut l’inscrire dans le seul

cadre logique qui vaille, celui de la disparition totale des armes nucléaires de la surface de la planète. Mais est-ce possible et même souhaitable ? En effet, certains arguments ne semblent pas assez souvent mis sur la table quand on discute du désarmement nucléaire et surtout du désarmement nucléaire radical : en particulier, il ne faut pas oublier que l'alternative la plus simple à la suppression des rapports de forces nucléaires est la recréation des rapports de forces classiques, c'est-à-dire des rapports de forces bruts.

Un concept de veille intellectuelle et technique

En France, on en arrive donc, parmi les décideurs, à une sorte d'accord sur un concept de veille intellectuelle et technique pour ces forces nucléaires. Par veille intellectuelle, j'entends qu'on va être obligé de trouver un discours d'accompagnement de nos forces nucléaires qui sera légèrement différent de celui que nous avions quand nous pensions — à tort ou à raison — être menacés par l'Union soviétique, et nous allons avancer vers un concept qui sera plus modeste dans son expression. Nous allons devoir expliquer que nos forces nucléaires existent, qu'elles ne menacent personne, qu'elles se réveilleraient au cas où, qu'elles sont en quelque sorte des forces "dormantes". Naturellement, en termes stratégiques, ce sera dit de manière un peu plus sophistiquée.

Veille technique aussi. Non sans problème d'ailleurs car si tout le monde s'accorde à peu près sur le concept de veille, il n'y pas d'accord sur son contenu technique. On se retrouve face à trois grandes écoles :

- La première école est celle du maintien "en l'état" des forces nucléaires françaises. Ceci veut dire qu'on les photographierait telles qu'elles sont à l'heure actuelle, qu'on les naphtalinerait en quelque sorte pour leur conserver leurs qualités opérationnelles sans y toucher et sans aucune modernisation, en pensant que parce qu'elles sont techniquement fiables aujourd'hui elles le resteront sans problème pendant trente ans.

- La deuxième école serait celle du maintien "en état" qui consisterait à prendre la capacité stratégique, c'est-à-dire la capacité de destruction des forces françaises aujourd'hui pour une donnée à maintenir. On explique en même temps que les techniques évoluent quasiment spontanément et qu'on est obligé, sans changer fondamentalement les capacités de ces forces nucléaires, de les faire évoluer de manière douce et presque imperceptible.

- La troisième école consiste à expliquer qu'il faut que les forces nucléaires françaises acquièrent ou se préparent à acquérir des capacités nouvelles, soit qu'on pense que d'autres puissances nucléaires les acquerront et que donc il faut suivre les éventuelles percées de ces puissances nucléaires, soit que l'on pense que nous pourrions avoir besoin pour notre propre compte de capacités nucléaires nouvelles.

Ce débat s'est quelque peu calmé, mais c'était le fond du raisonnement sur l'éventuel nouveau concept de stratégie du fort au fou.

Il existe des choix officiels en France même s'ils sont quelquefois difficiles à repérer. Très officiellement, la République a choisi d'exclure la troisième de ces hypothèses de la manière la plus explicite, ainsi que la première. Ainsi, il a été expliqué dans le *Livre blanc* de 1994 que les concepts de dissuasion française étaient maintenus, et il a été précisé par le président de la République en juin 1995 au moment de son discours sur la reprise des essais, que ces derniers n'avaient pas pour objectif de doter les forces françaises de capacités radicalement nouvelles, ce qui, compte-tenu du nombre d'essais réalisés semble d'ailleurs vraisemblable.

Quel format nucléaire maintenir ?

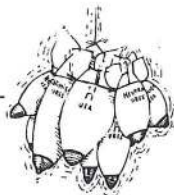
À mon sens, les Français ont à trouver un format nucléaire — si nous gardons le nucléaire — qui respecte plusieurs conditions :

- La première, c'est qu'il faut que ce format nucléaire maintienne une dissuasion dormante mais efficace pour pouvoir éventuellement être réactivée un jour. La définition de cette dissuasion dormante oscille entre le maintien en état et le maintien en l'état. Ce débat, à mon sens, n'est pas encore achevé.

- La deuxième, c'est qu'il faut que nous trouvions un format nucléaire qui nous permette de couper suffisamment les coûts pour nous permettre de penser à d'autres espaces stratégiques et à d'autres interventions stratégiques (je ne pense pas à des stratégies militaires). Ce n'est naturellement pas la peine de dire à la première page du *Livre blanc* de 1994 que la sécurité de la France dépendra dans les décennies à venir de moins en moins de facteurs militaires, et d'expliquer que le budget de la défense militaire doit rester inchangé. Si la sécurité de la France dépend de manière croissante d'autres stratégies que des stratégies militaires, il faut faire évoluer le budget et donc que notre format nucléaire s'adapte à cette nécessaire condition.

- Troisième nécessité, il faut que notre format nucléaire encadre suffisamment le processus de prolifération et l'éventuelle sophistication des armes nucléaires qui pourrait être, pour l'essentiel, américaine. Autrement dit, il faut que notre posture nucléaire nous permette d'intervenir diplomatiquement de manière crédible dans le processus de négociation internationale sur le freinage de la prolifération et sur un éventuel contrôle ou encadrement du processus à peu près inévitable de sophistication nucléaire américain.

La question qu'on m'avait posée était : « *La dissuasion nucléaire a-t-elle un avenir ?* » Contrairement aux habitudes, je vais répondre à la question qui m'était posée : dans la mesure où le nucléaire a un avenir, il vaudrait mieux que la dissuasion en ait un. ▲



Journée d'étude du 3 février 1996

Questions pour désarmer

Bernard Ravenel

Nous entrons dans une logique de discussion que nous n'avons pas eu depuis l'existence de la force de frappe française.

Premier point : nous sommes restés pendant trente ans sous le règne de la pensée unique. La dissuasion nucléaire était considérée en quelque sorte comme un attribut national auquel il ne fallait pas toucher, sous peine d'être considéré comme un anti-patriote. Cette pensée-là doit être, elle aussi, remise en discussion.

Deuxième point : au niveau du mouvement de paix nous n'avons pas l'habitude de discuter d'alternatives de défense. C'est-à-dire que le travail du mouvement de paix a surtout été un travail de contestation du système nucléaire, de la politique militaire, et de remise en cause des agressions militaires entreprises par la France, mais pendant ce temps-là nous n'avons pas réfléchi suffisamment à une alternative de défense crédible par rapport au système nucléaire. Il n'y a qu'au sein du mouvement de paix allemand qu'un tel travail a été en partie entrepris.

Nous avons à imaginer un système de sécurité collective, à l'échelle mondiale, qui ne soit pas fondé sur le nucléaire, car là est l'avenir de l'humanité.

Troisième réflexion d'ordre général : le désarmement nucléaire — c'est-à-dire la remise en cause de l'ensemble de la politique de dissuasion —, en principe est théoriquement réglé par la disparition de l'URSS dans la mesure où la course à l'armement nucléaire a été fondée sur l'affrontement entre les États-Unis et l'URSS.

Cela concerne d'ailleurs y compris la force de frappe française, puisqu'elle a été constituée de façon à disposer d'une capacité de dissuasion autonome vis-à-vis de l'URSS. Donc la disparition de l'URSS, logiquement — si on peut parler de logique en ce domaine —, aurait dû entraîner la fin de la politique nucléaire et donc de l'armement nucléaire établi sur le système bipolaire et l'équilibre de la terreur.

D'ailleurs dans le mouvement de paix on y a cru. On a été "victime" de l'euphorie des années 89-90. D'autant plus que la guerre du Golfe — menée avec des armements conventionnels, même s'ils étaient très sophistiqués — est venue nous rappeler la nécessité de la lutte contre la guerre... Et il y a eu ensuite la guerre en ex-

Yougoslavie qui, elle aussi, a été menée avec des armements conventionnels, même à la limite du couteau.

Donc on a laissé penser que le nucléaire allait logiquement disparaître du fait même que la cause du nucléaire était supprimée, alors que la disparition du système bipolaire laisse en place des États nucléaires en position de supériorité stratégique par rapport aux États non-nucléaire. Et comme il n'y a plus d'équilibre de la terreur, ces États nucléaires peuvent penser stratégiquement des Hiroshima. C'est-à-dire que n'ayant plus maintenant la crainte d'une riposte à la hauteur de l'enjeu, ces États nucléaires peuvent penser des génocides sans risque, avec zéro mort pour eux. C'est extraordinaire pour un militaire. Je le dis franchement, pour moi c'est cela qui m'inquiète le plus dans l'avenir qui s'annonce relativement difficile.

Par rapport à la nécessité du désarmement nucléaire, il est tout à fait possible aujourd'hui de penser que l'urgence c'est plutôt de lutter contre les armements non-nucléaires qui sont concrètement utilisés dans les guerres actuelles. Surtout que la lutte pour le désarmement nucléaire n'est pas totalement univoque : on a des gens qui peuvent être pour le désarmement nucléaire et être pour un surarmement classique...

Pour ma part, je ne pense pas qu'il puisse y avoir un désarmement nucléaire indépendamment d'un processus de désarmement général et de constitution d'un système de prévention contraignant par rapport au risque de guerre. Mais c'est vrai que l'argument de la lutte contre l'armement nucléaire n'est pas en soi suffisant pour répondre au problème : est-ce qu'aujourd'hui la priorité de la lutte contre l'armement nucléaire est justifiée ? Est-ce que aujourd'hui un succès dans le désarmement nucléaire diminue le risque de guerre ? Ce n'est pas d'une évidence totale, nous devons réfléchir sur cette question.

Maintenant, par rapport à l'avenir, je vois trois positions possibles :

1°) les partisans de la dissuasion élargie, de l'extension de la dissuasion — c'est-à-dire les États-Unis, la Grande-Bretagne... —, pour qui le processus de désarmement nucléaire n'est ni désirable, ni possible ;

2°) les partisans de la dissuasion minimum — c'est-à-dire la position française en principe —, pour qui le désarmement nucléaire est désirable, mais qu'il n'est pas possible ;

3°) et il y a ceux qui, comme nous, pensent que le désarmement nucléaire, non seulement est désirable, mais qu'il est possible.

Le débat que nous avons ici se situe entre les deux dernières positions.

J'aurais plusieurs questions à poser aux partisans de la deuxième position : est-ce que la dissuasion française exclut bien tout usage de l'arme nucléaire sauf contre d'autres armes nucléaires ? Je n'en suis pas très sûr... Est-ce que cette position est favorable à l'élimination des armes nucléaires si on est sûr qu'un traité international d'interdiction des armes nucléaires ne sera pas violé ? C'est une question qui me semble également importante...

Il est intéressant de noter qu'un chef d'État nucléaire, M. Gorbatchev pour ne pas le nommer — pour des raisons que je ne peux pas développer ici —, a pensé que le désarmement nucléaire était non seulement une utopie, mais un objectif possible, fixant même l'an 2000 comme date butoir... C'est un élément historique dans l'histoire de l'armement nucléaire.

Sans reprendre tous les arguments, je voudrais aborder la question de la prolifération nucléaire et comment on y répond. C'est un problème sérieux. La question est de savoir si pour lutter contre la prolifération, il est nécessaire que des États gardent des armes nucléaires pour empêcher en quelque sorte d'autres États d'en fabriquer...

Or, je pense que c'est exactement l'inverse qui se déroule. C'est-à-dire que la source profonde de la prolifération nucléaire qui se développe, tient en la perception de prestige, de sécurité, de protection, que les armes nucléaires procurent aux pays qui les possèdent, encourageant ainsi tous les autres pays à disposer d'un système de défense nucléaire. Et d'ailleurs parfois ils ont plus de "raisons" ou de prétexte que la France d'avoir un tel système de défense. Par exemple Israël vis-à-vis du monde arabe où musulman, l'Inde et le Pakistan, etc. On ne va pas multiplier les exemples, simplement je voudrais souligner que pour qu'une loi internationale puisse s'imposer à tous, il faut qu'elle soit juste. Il ne peut pas y avoir de manière durable d'un côté des États possédant des armes nucléaires qui seraient en quelque sorte les garants de la paix ; et d'un autre côté des États qui n'auraient pas le droit d'avoir d'armes nucléaires, car ces armes constitueraient pour le monde un danger pour la paix. Cela n'est pas possible.

Il y a là, à mon avis, une contradiction intenable pour l'avenir de la prolifération, si on veut fonder une société internationale juste. L'alternative, c'est donc de permettre à tout le monde ou de permettre à personne. C'est un sacré problème. Bien sûr que la lutte contre la prolifération favorise la disparition de l'armement nucléaire, mais cela ne règle pas tout.

Reste aussi la question de comment prévenir la violation d'un traité sur les armes nucléaires par un État qui voudrait vraiment produire ces propres armes. Est-ce que la meilleure solution, pour empêcher cette prolifération, c'est la dissuasion qui serait exercée par rapport à ces

pays ? Je ne le pense pas non plus et d'ailleurs qui serait autorisé à exercer cette dissuasion par rapport à d'autres ? Même une dissuasion minimum éventuellement...

D'autant que pour combien de temps, une dissuasion minimum — dont on pense que c'est le modèle français actuel et souhaitable — serait-elle toujours minimum ? Dans quelle mesure elle échapperait au contexte de la compétition internationale et des États qui dans une certaine mesure veulent eux aussi avoir une dissuasion nucléaire ? Et là aussi je crois qu'il n'y a aucune garantie de maintien minimum de ce type de dissuasion.

On se trouve-là confronté à la question des conditions dans lesquelles un traité d'élimination totale des armes nucléaires peut-être imposé, conditions qui ne sont bien sûr pas encore acquises.

Le premier point, c'est que ce traité dispose d'un grand soutien mondial du point de vue de l'opinion internationale de façon à ce que ceux qui refusent de signer ce traité soient vraiment mis au banc de l'opinion internationale. La question de savoir comment on fait pression sur ces pays là suppose un régime stricte de vérification bien entendu et un régime de contrôle social, c'est-à-dire qu'il s'agit de mettre au point un mécanisme suffisamment fort de vérification, qui ne soit pas simplement technique et qui donc suppose qu'il y ait une participation de l'opinion publique.

Cela dit, pour revenir au niveau des perspectives, aujourd'hui je crois qu'il est très facile de condamner une politique de dissuasion élargie comme certains la veulent aux États-Unis, c'est-à-dire une politique qui envisage d'utiliser son système nucléaire contre des populations et des États non nucléaires, car je crois qu'il y aura un barrage politico-moral très fort contre cette logique là.

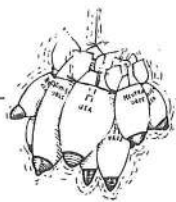
Ce qui est plus difficile, c'est vrai, c'est la remise en cause de dissuasion dite minimum au point de vue de sa logique. En effet, on ne peut pas demander à une population — comme la population française — de renoncer à sa panoplie nucléaire, dite défensive, si en même temps on n'a pas :

1°) un système international suffisamment fort pour garantir le désarmement nucléaire ;

2°) une alternative de sécurité défensive non nucléaire.

Cette double garantie, pourtant indispensable, n'existe actuellement pas encore, laissant la force politique à la dissuasion nucléaire française.

Je terminerai avec cette ultime question : quelles sont les conditions politiques, morales et stratégiques pour que la dissuasion de type minimum soit en perspective d'être remplacée par un système non nucléaire ?



Journée d'étude du 3 février 1996

Peut-on se passer de la force nucléaire française ?

Paul-Ivan de Saint-Germain

Je vais vous faire une réponse qui va vous paraître non pas ambiguë mais nuancée. Je vais d'abord répondre à la question avec le pourquoi puis avec le comment.

Pourquoi la question de se passer de la force nucléaire française peut-elle se poser ? Je dirai ensuite quelques mots du comment, ce qui m'amènera à évoquer l'évolution prévisible des forces nucléaires françaises dans les mois qui viennent.

Le rôle du nucléaire en question

Pourquoi la question se pose-t-elle ? C'est vrai que le rôle du nucléaire aujourd'hui est mis en question, de manière plus évidente qu'il y a quelques années. De fait, la menace soviétique à laquelle le nucléaire était censé répondre a disparu, selon une formule célèbre lancée par Gorbatchev et reprise par de nombreux auteurs : « *Nous allons vous priver d'ennemi.* » Lorsqu'il n'y a plus d'ennemi, la dissuasion nucléaire n'a plus de rôle. Il y a également le problème de la prolifération qui amène à se poser la question du nucléaire de manière un peu différente : alors que le nucléaire apparaissait comme une sécurité en rapport à une menace, aujourd'hui, avec la prolifération le nucléaire peut apparaître au contraire comme un risque. Autre élément qui questionne le nucléaire, c'est la construction européenne : on pensait et on pense toujours que le nucléaire est une affaire purement nationale, mais si on fait l'Europe, quelle signification pourrait avoir le nucléaire ? Là je rejoins le débat lancé récemment, et d'ailleurs pas d'une manière très convaincante, sur la "dissuasion concertée" entre pays européens.

Voilà donc un ensemble de raisons qui font qu'au-delà des aspects purement idéologiques la question du nucléaire se pose aujourd'hui.

Les "variants"

Je voudrais évoquer une série d'éléments que j'appelle des "variants" par opposition à des "invariants". Les variants, ce sont les éléments qui font que la situation

du nucléaire n'est plus la même aujourd'hui qu'hier ; les invariants sont au contraire des éléments qui font que l'analyse des questions est la même qu'autrefois. Quels sont les éléments qui font que la question du nucléaire se pose aujourd'hui de manière différente, c'est-à-dire les variants ?

Il y a en premier les aspects techniques : entre les deux super-puissances, un effort important de réduction des arsenaux nucléaires a été fait, d'abord avec les accords Start I et maintenant avec les accords Start II qui ont été ratifiés récemment par le Congrès américain mais pas encore par la Douma russe. Ces accords Start portent sur les armes stratégiques et pas sur les armes tactiques, c'est-à-dire sur une partie seulement de l'arsenal. Néanmoins je rappelle les chiffres : avant les accords Start, les arsenaux stratégiques des grandes puissances étaient d'environ 12 000 têtes nucléaires de part et d'autre ; Start II, si tout va bien, laissera aux environs de l'an 2005, quelques 3 à 4 000 têtes pour chacun. C'est encore beaucoup, mais c'est quand même une réduction de l'ordre de 3 à 1 par rapport aux arsenaux initiaux. Donc, nous sommes dans un processus où il y a de facto un effort de réduction du nucléaire. Dans le même sens, on a fait allusion ce matin au fait que du côté français un tel effort de réduction avait été entrepris de manière un peu unilatérale. Tout cela conduit objectivement à se poser la question du rôle du nucléaire, puisqu'on réduit le nombre des armes.

Un autre aspect technique, la prolifération, fait apparaître qu'alors que le nucléaire était concentré sur quelque cinq pays, on envisage la probabilité qu'à terme, dans "n" années, il soit disséminé dans un nombre important d'autres pays.

A cet aspect technique de la prolifération s'ajoute une dimension conceptuelle. Jusqu'à présent, entre les cinq puissances nucléaires majeures déclarées, il y avait un consensus sur le "mode d'emploi" du nucléaire, sur le mode de fonctionnement de la dissuasion. Il y avait un accord intellectuel. En revanche, il n'est pas évident que si prolifération il y a, on tombe sur des États qui aient la même culture. Jusqu'à présent entre Français, Anglais, Russes et Américains, on avait la même conception de la vie et de la mort, même s'il y avait des différences. En revanche on peut imaginer que demain l'arme nucléaire soit en possession de gens qui n'aient pas cette même

conception de la vie et de la mort et donc pour lesquels le risque nucléaire n'aura pas le même poids ni la même signification.

Les variants sont également de nature politique. Il s'agit d'abord du fait que le nucléaire donnait aux États qui le possédaient une stature, un statut politique international par exemple ils sont les seuls membres permanents du Conseil de sécurité. Il y a une corrélation entre le fait de posséder l'arme nucléaire et celui de statut de grande puissance et d'être perçu comme tel. Il est clair qu'aujourd'hui, depuis la chute du Mur de Berlin, le poids politique que donne le nucléaire à un État apparaît moins net. On voit apparaître d'autres États qui ne sont pas nucléaires — l'Allemagne, le Japon... — qui ont un poids important sur la scène internationale sans pour autant disposer de l'arme nucléaire. Et inversement, si pour la France le fait d'avoir l'arme nucléaire reste un élément politique important, c'est peut-être moins significatif que ça ne l'était autrefois. De ce point de vue, le statut politique qu'avait la France du fait de ses armes nucléaires diminue.

Toujours sur le plan politique, il faut envisager la perspective où la France deviendrait partie prenante d'une Europe politique. On se retrouverait avec la question du nucléaire européen, débattue depuis très longtemps. Il y a eu une déclaration du président Chirac sur la dissuasion concertée, qui implique que la dissuasion nucléaire française pourrait avoir un rôle européen. Le président n'a d'ailleurs fait que reprendre une déclaration de François Mitterrand en 1992 ; et même, si on remonte plus loin, cela fait écho à une déclaration du général Méry (sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing) lançant l'idée que le nucléaire français pourrait avoir un rôle européen. L'idée est donc ancienne, mais à mesure que l'Europe s'approche, elle devient moins théorique et on s'aperçoit qu'on ne sait pas très bien quel rôle donner au nucléaire dans la défense européenne. A la limite, si la défense européenne pouvait s'abstraire du nucléaire, ce serait presque plus facile intellectuellement.

Personnellement, j'ai pris des contacts avec des Anglais et des Allemands sur cette question. Quand on parle du rôle européen du nucléaire avec les Anglais, ils répondent à peu près ceci : « *Aucun problème. C'est assez facile. Il faut en parler ensemble. Et, pour en parler ensemble, l'enceinte tout à fait désignée est l'Otan. Revenez dans l'Otan et on en parlera comme nous le faisons avec les Américains depuis toujours.* » Pour les Allemands, le nucléaire est perçu comme le fait "gaulois", comme un des attributs de la puissance militaire française. Or, pour les Allemands le concept de puissance militaire leur fait peur... Ils disent en substance : « *Nous avons vu avec Hitler ce qu'était la puissance militaire. On a vu vers quoi cela nous a menés. Et donc pour nous, tout ce qui renforce la puissance militaire nous fait peur. On croit en la puissance économique, on croit en la puissance culturelle. La puissance militaire, on n'en veut pas.* » Ceci explique qu'il y ait en Allemagne une sorte de rejet viscéral du nucléaire. Au total, pour les Français, parler du rôle européen du nucléaire suppose de prendre en considération les réactions des alliés, Anglais et Allemands en particulier.

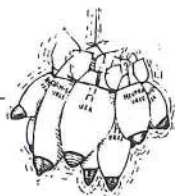
Les invariants

Voilà les éléments politiques qui remettent en cause la conception du nucléaire qu'on avait autrefois. En contrepartie, il y a d'autres éléments relatifs au nucléaire qui me semblent invariables.

Le premier, c'est que l'arme nucléaire reste extraordinairement puissante. On a cité un certain nombre de chiffres. On s'accorde sur le fait que l'arsenal nucléaire mondial représente 400 000 fois Hiroshima. Un sous-marin nucléaire français emporte environ 1 000 fois Hiroshima. On peut être horrifié ou admiratif, peu importe, mais de facto cela reste très puissant. Il n'y a actuellement rien dans la science ou dans la physique, même fondamentale, qui laisse espérer que dans les 20 ans qui viennent on puisse trouver quelque chose de plus puissant que les explosifs nucléaires. L'explosif nucléaire ne sera pas détrôné à moyen terme, et probablement pas à long terme non plus, par quelque chose de plus efficace. J'ai beaucoup discuté de ça, notamment avec des ecclésiastiques qui pensaient que la technologie trouverait quelque chose d'autre qui permettrait de se passer du nucléaire. Je crois que c'est une idée qui est malheureusement erronée. Actuellement, il n'y a rien de plus efficace du point de vue militaire que l'arme nucléaire. J'ajoute, pour être encore plus précis, que non seulement c'est l'arme nucléaire qui est efficace, mais également les "porteurs", c'est-à-dire ceux qui la mettent en œuvre.

Les missiles balistiques sont pratiquement non interceptables en vol : tout le monde se rappelle au moment de la guerre du Golfe de l'affaire des Scud lancés par les Irakiens sur Israël et qu'on n'a pas réussi vraiment à intercepter. De leur côté les sous-marins lanceurs de missiles balistiques sont particulièrement indétectables et donc invulnérables. Donc l'ensemble sous-marin/missiles balistiques/armes nucléaires constitue, en termes purement techniques, un instrument inégalé. Je ne vois pas, en me mettant sur un plan rationnel et pragmatique, pour un pays comme la France — qui donc possède aujourd'hui cette arme la plus puissante qui soit et la plus invulnérable qui soit — par quelle rationalité politique son gouvernement déciderait d'y renoncer. Je ne me place pas sur le plan de l'éthique, mais du point de vue d'un gouvernement responsable d'une sécurité de l'État et qui dispose d'un outil qui assure, croit-il tout au moins, sa sécurité d'une manière extrêmement efficace. Je ne vois pas au nom de quelle rationalité un État comme la France y renoncerait.

Deuxième invariant : à cause de sa puissance extraordinaire, le nucléaire ne peut pas être envisagé autrement que pour la préservation de choses extrêmement essentielles, de ce qu'on appelle les "intérêts vitaux". On n'imagine pas qu'un État responsable puisse envisager d'utiliser le nucléaire pour autre chose que ce qui est extrêmement vital. Je rappelle un débat qui a eu lieu au moment de la guerre du Golfe où certains se demandaient pourquoi on n'utiliserait pas l'arme nucléaire contre les Irakiens. François Mitterrand avait déclaré qu'il n'en était pas question. Certains n'avaient pas compris pourquoi Mitterrand s'interdisait a priori d'utiliser le nucléaire. Je crois qu'il avait entièrement raison car la



guerre contre l'Irak ne mettait pas en jeu des intérêts très fondamentaux pour la France même si son pétrole provenait de cette région. L'idée d'utiliser une arme aussi terrifiante pour un objectif qui n'aurait pas été primordial est une idée politiquement et éthiquement irrecevable. Je ne crois pas qu'on puisse imaginer, même à l'avenir, que le nucléaire puisse être manipulé pour autre chose que pour des intérêts extrêmement vitaux, même si le terme n'est pas très clair. Il doit être réservé à la dissuasion, pour dissuader le risque qui pèse sur soi, il ne saurait être utilisé en "coercition", pour éliminer un adversaire. Cela me paraît une règle qui ne changera pas. Par exemple l'idée que le nucléaire puisse être utilisé comme on l'a dit du "fort au fou" contre un perturbateur d'un rang politique second me paraît une idée fautive, de la même manière que d'utiliser le nucléaire pour contrer le risque terroriste. Le nucléaire n'est envisageable que pour défendre les intérêts vitaux, aussi mal définis soient-ils.

Troisième invariant : même si on arrivait à faire un accord général sur le désarmement nucléaire, je ne pense pas pour autant que le nucléaire puisse être oublié. Je ne pense pas que l'humanité puisse aller jusqu'à oublier un savoir-faire scientifique et technique même si des accords en la matière étaient signés. On ne peut pas oublier quelque chose qu'on a inventé. On ne pourra jamais être sûr que tel ou tel pays n'utiliserait pas ses anciennes compétences pour maintenir un savoir-faire en la matière. On peut prendre l'exemple des armes chimiques qui font l'objet d'un traité d'interdiction générale ; pour autant le savoir-faire en matière d'armes chimiques est loin d'avoir disparu et je pense qu'il ne disparaîtra jamais.

Donc l'idée qu'on puisse avoir un monde dénucléarisé me paraît une idée malheureusement fautive. Je pense que c'est une utopie et que nous sommes condamnés à vivre soit avec des armes nucléaires, soit à tout le moins avec un savoir-faire nucléaire, ce qui ne revient pas tout à fait au même, mais presque. J'ajoute à cela que je ne suis d'ailleurs pas sûr — et là je provoque un peu le débat — qu'on aurait réellement intérêt à ce que l'arme nucléaire soit oubliée. Je suis de ceux qui pensent, pour ce qui est de l'Europe par exemple, que la paix nucléaire a joué un rôle depuis 1945, même si le statu quo qui a été maintenu n'était pas l'idéal. On a évacué pendant 40-50 ans le risque des guerres analogues à celles que l'on a connues en 14-18 et en 40-45 et je pense que le nucléaire est une des raisons à cet état de fait. Même aujourd'hui en 1996, le nucléaire continue à jouer un rôle en Europe. Regardez Sarajevo ; c'est là où la guerre de 14-18 a commencé, et aujourd'hui malheureusement, Sarajevo est en guerre. On a néanmoins réussi à ce que cette guerre ne fasse pas tache d'huile autour de la Bosnie, et je pense que pour une part cela vient de la peur que tous (y compris les États présents dans les forces de l'ONU) ont que, si le conflit s'étend, cela finisse par dégénérer jusqu'au niveau nucléaire. Autrement dit, s'il n'y avait pas ce risque nucléaire en Europe, je ne suis pas absolument convaincu — personne n'a pu le démontrer bien sûr —, que l'affaire de Bosnie aurait été contrôlée comme elle l'a été. Je ne suis pas certain qu'un monde sans arme nucléaire soit forcément plus sûr, moins meurtrier, qu'avec le nucléaire. Les zones actuellement non nucléari-

risées sont celles où se passent actuellement la plupart des conflits, au Rwanda ou ailleurs, on y va à la machette, allègrement... Un monde non nucléaire ne me paraît pas forcément du point de vue pratique et de la sécurité un idéal absolu, même si du point de vue éthique je reconnais que cela pose un problème majeur.

Les évolutions techniques des forces nucléaires françaises

Pour terminer, quelques mots sur la manière dont les choses risquent d'évoluer au plan technique pour les forces nucléaires françaises. Actuellement les forces nucléaires françaises — à part les Hadès qui, après avoir été sous cocon, vont être éliminées — sont composées traditionnellement de trois composantes. Les avions permettent d'avoir un aspect démonstratif, ce que ne permettent pas les sous-marins. Albion permet d'avoir des communications extrêmement rapides avec le chef de l'État. Les sous-marins en revanche sont plus invulnérables que les autres composantes. Il y a donc une certaine complémentarité entre les trois composantes.

Je pense que d'ici cinq ans, ou peut-être davantage, il pourrait n'y avoir plus qu'une seule composante qui sera la composante sous-marine : c'est là que je vois une évolution importante. Actuellement on s'oriente vers un total de quatre sous-marins dans l'arsenal français au lieu de cinq actuellement, ce qui signifie qu'en permanence, à la mer, on aura entre un ou deux sous-marins au lieu de trois jusqu'à présent.

Concernant le débat de ce matin sur le maintien "en l'état" ou le maintien "en état" de l'arsenal nucléaire, le maintien en état qui semble avoir été choisi signifie qu'on maintient en état non seulement les armes nucléaires mais aussi les missiles, la logistique et les sous-marins. Et dans ce cas, je ne vois pas comment on peut se dispenser d'un minimum d'expertise et d'expérimentation. Par exemple, tous ces matériels sont bourrés d'électronique : l'idée qu'on puisse maintenir les systèmes électroniques "en l'état", immobiles, sans modifications pendant vingt ans, est une idée qui ne marche absolument pas. Il est clair que non seulement on ne peut pas maintenir l'électronique "en l'état" pendant vingt ans, mais de plus, quand on doit remplacer un élément électronique au bout de cinq ans, on ne trouve plus les mêmes systèmes ou logiciels sur le marché et on est obligé de les remplacer par quelque chose de plus moderne. Maintenir "en état" implique un minimum d'expertise et d'essais et je pense que le rôle principal de Palen — il y a en fait deux aspects dans Palen, le premier consiste en des simulations physiques des essais avec des lasers, le second consiste dans l'aspect calcul qui est tout aussi important — est de vérifier des aspects physiques qu'on n'avait pas très bien vus auparavant, mais également de maintenir des équipes d'experts. On ne peut en effet pas maintenir en état un système comme une arme nucléaire sans des moyens et des équipes. ▲

Journée d'étude du 3 février 1996

Vers l'élimination des armes nucléaires ?

Bruno Barrillot

Peut-on se passer de la force nucléaire française ? Quelles en sont les implications aux niveaux technique, militaire, de sécurité, financier ?

I - Les évolutions prévisibles de la force nucléaire française

Si l'on veut être réaliste, il faut d'abord envisager les évolutions prochaines des forces nucléaires françaises.

Une nouvelle doctrine stratégique

Si l'on se place à un horizon relativement rapproché (10 ans), je pense qu'il faudra plutôt raisonner en termes de forces nucléaires européennes dans la perspective de ce qui se profile actuellement dans les débats sur la "dissuasion concertée" entre Européens. L'avenir de la dissuasion strictement française n'est probablement pas envisageable telle qu'elle se présente encore aujourd'hui : si la France veut la "dissuasion concertée" avec ses partenaires européens elle devra coordonner sa doctrine et ses plans d'engagement avec l'Otan comme le préconisait en novembre 1995 Sir Russell Johnston dans un rapport de l'UEO¹. La reprise de contact avec l'Otan s'est effectuée depuis et il n'est pas sûr que le projet français de "dissuasion concertée" ou de "pilier européen" de l'Otan résiste aux discussions entre tous les membres de l'Otan qui parlent plutôt de "pilier euro-atlantique".

Des forces françaises aux dimensions réduites

La triade aura disparue, les missiles du Plateau d'Albion ayant été sacrifiés pour des raisons budgétaires. Les Hadès, actuellement sous cocon, seront égale-

ment rayés de la panoplie française. Quant aux Mirage IV, ils seront retirés du service en juillet 1996. Le nombre des SNLE passera de 6 à 4 SNLE-NG avec en perspective un nouveau missile balistique, le M 51. Les Mirage-2000N et les Super Étendard porteront encore 45 missiles ASMP, en attendant la mise en service du Rafale dont quelques-uns pourraient être équipés d'une version "améliorée" (grâce au programme de simulation) de l'ASMP en 2008.

Avec ce format réduit des forces nucléaires françaises, on peut résumer ainsi les perspectives :

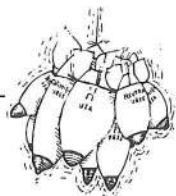
Armes	Nombre de têtes	Puissance (Mt)
4 SNLE-NG (TN 75)	288	29
ASMP (sur Mirage 2000 et S-Etendard)	45	13,5
Total	333	42,5

Il s'agit d'une présentation "maximale" car il faut bien envisager — lorsque les 4 SNLE-NG seront disponibles — qu'au moins deux sur quatre seront indisponibles (en carénage) lorsque les deux autres seront en patrouille. Il y aura donc probablement un maximum de trois lots de 96 têtes nucléaires à disposition des sous-marins.

On assiste donc à une réduction d'environ 150 têtes par rapport au format de janvier 1996 et de plus de la moitié de la puissance de l'arsenal.

Un budget nucléaire en diminution

Avec toutes les réserves que l'on peut faire sur les dépenses camouflées qui sont pratiques courantes encore aujourd'hui en matière nucléaire (cf. le coût d'un essai selon Charles Millon en 1996 = 100 millions de francs et selon Pierre Joxe en 1989 = 500 millions de francs), les données officielles concernant les dépenses de défense en matière nucléaire sont en constante diminution : de 33 % des dépenses militaires dans les années



Evolution des crédits nucléaires depuis 1990 (Crédits de paiement)

	en MF courants	en MF constants 1995
1990	32 088	36 238
1991	31 066	33 718
1992	29 896	31 733
1993	26 446	27 393
1994	21 676	22 110
1995	20 745	20 745
1996	19 450	19 030

Source : Sénat n° 77 Annexe 46
(Projet de loi de finances pour 1996), 21/11/95

de constitution de la force de frappe à 20 % aujourd'hui. Il est probable que la nouvelle programmation poursuivra cette décrue du budget nucléaire, notamment si certains programmes sont supprimés (quatrième SNLE, programme M5) et ce d'autant plus que la France "réintègre" peu ou prou l'Otan.

II - Peut-on imaginer une élimination des armes nucléaires françaises ?

Le maintien du statu-quo ?

La faiblesse du mouvement de paix

Un premier argumentaire peut être extrait du discours du mouvement de paix pétri de motivations diverses éthiques, religieuses, idéologiques qui recourent celles d'organisations politiques ou d'États non nucléaires. Je n'insiste pas sur ce point qui nous est, me semble-t-il familier. Sans vouloir être trop critique, je dirai que le mouvement de paix globalement n'est pas encore sorti du contexte géostratégique précédent : la critique du nucléaire militaire reste trop souvent cantonnée à la logique de l'emploi de l'arme (la peur de la guerre nucléaire), au refus de regarder sans a priori les relations entre le nucléaire civil et militaire (à la base de la prolifération), au développement d'une critique "économiste" du nucléaire alors que c'est l'ensemble des dépenses militaires qui est à critiquer (les armes nucléaires coûtent moins cher à l'acquisition qu'un système de défense conventionnel), à la non prise en compte de tous les aspects de la "sortie du nucléaire" (démantèlements, reconversions...)

Le maintien du statu-quo politique

En ce qui concerne la France, je dirais que le paysage politique concernant la dissuasion nucléaire n'a guère évolué depuis l'établissement du consensus général autour de la force de frappe (rapport Kanapa en 1977, ralliement du PS en 1978, adhésion circonstanciée de l'Église catholique en 1983). La question de la reprise des essais nucléaires a probablement ébranlé le consensus mais, jusqu'à présent les remises en cause effectives de la dissuasion du côté des grandes organisations politiques — notamment de gauche — sont encore à faire. Je crois savoir que des débats ont lieu dans l'Église catholique pour un retour sur la réflexion de 1983... Il faut reconnaître que cette fois, le Vatican soit plus avancé que l'Église de France !

L'adhésion de l'opinion à la dissuasion

Du côté de l'opinion publique française, il ne semble pas non plus que le débat sur la reprise des essais ait fortement entamé l'adhésion au principe de la dissuasion. Les sondages restent relativement stables, même si 63 % se sont déclarés opposés à la reprise des essais. Selon le sondage réalisé en septembre pour le compte de Greenpeace, il y a plus de Français favorables aux armes nucléaires (44 %) qu'opposés (39 %), même si le score des Français favorables à l'arme nucléaire est en baisse depuis les années 80.

Le maintien du statut international des puissances nucléaires

Sur le plan international, le contexte global a certes évolué. Des accords de désarmement nucléaire ont été signés, notamment entre les États-Unis et la Russie (Start). Reste à les appliquer ! Cependant, il faut bien remarquer que la prorogation illimitée du TNP en mai 1995 a tout de même consacré la division du monde entre puissances nucléaires et puissances non-nucléaires. La perspective n'est donc pas à l'abandon du privilège des puissances nucléaires, d'autant plus qu'il a obtenu l'adhésion de la quasi-totalité de la communauté internationale.

Autre fait "international" marquant : l'absence de réforme de l'ONU et du Conseil de sécurité : les seuls membres permanents restent les cinq puissances nucléaires. Là encore, les privilèges des puissances nucléaires sont loin d'être remis en cause.

Toutes ces raisons laissent supposer qu'on est encore loin d'une élimination des armes nucléaires et que, malgré nos convictions, nos idéologies..., il faudra encore faire face avec réalisme pour penser peut-être plus en termes de réduction des formats qu'en perspectives d'élimination. Mon point de vue va vous paraître pessimiste, mais je voudrais évoquer certaines autres raisons qui, me semble-t-il, laissent présager probablement à plus long terme, la fin de l'ère nucléaire.

Vers l'élimination ?

Les risques de la prolifération

« On ne pourra plus désinventer le nucléaire » disent souvent les partisans du maintien de la dissuasion nucléaire. A mon point de vue, cet argument vise plutôt à accroître la vigilance vis-à-vis des mauvais élèves de la prolifération nucléaire. Bien sûr, les armes existent, mais c'est surtout parce que les technologies de fabrication sont assez largement accessibles qu'il faudra sans cesse éviter la multiplication des arsenaux. Même si les puissances nucléaires renonçaient à leurs arsenaux, parce qu'on ne peut plus désinventer le nucléaire, la vigilance restera prioritaire pour assurer la sécurité internationale. Mais l'argument ne milite pas du tout en faveur du maintien du statu quo et du maintien des arsenaux nucléaires.

A cet argument, il faut joindre également la perspective de la prolifération vers des États ne disposant pas de "culture stratégique" ayant cours depuis le début de l'ère nucléaire dans le cercle restreint des puissances nucléaires. Le risque du nucléaire, c'est non seulement la prolifération des arsenaux dans les "États du seuil" mais c'est également la diversification des doctrines stratégiques. La dissuasion "marche" si l'autre admet que l'enjeu est trop disproportionné : il n'est pas évident que ce concept né dans une civilisation judéo-chrétienne fonctionne de la même manière dans d'autres cultures — y compris la Chine... Si bien que certains experts estiment que le risque de prolifération étant tellement grand aujourd'hui, il serait peut-être temps de se poser la question de l'opportunité de poursuivre dans cette direction².

Le poids des opinions

Le poids des opinions publiques devient de plus en plus un puissant levier de pression contre les gouvernements. Je citerai ici le mouvement international pour l'abolition des armes nucléaires qui a eu du poids récemment dans les enceintes internationales (Assemblée générale de l'ONU, Cour internationale de Justice...). On a retrouvé le même pouvoir de pression à l'occasion du débat sur la reprise des essais nucléaires français : les votes contre la France à l'ONU, les prises de position du Parlement européen et même des dirigeants européens considérés pourtant comme des alliés. Les positions "négatives" ou "modérées" des dirigeants européens ont souvent été présentées comme une obligation politique en réponse au poids des opinions publiques. En matière nucléaire, la classe politique française n'a pas encore pris la mesure du poids de l'opinion, mais il semble probable que les choses risquent d'évoluer.

A ce chapitre j'ajouterai un point qui vous paraîtra peut-être marginal. Le développement de l'Internet commence à préoccuper les experts militaires et de la défense. L'Internet, c'est l'accès à la connaissance dans tous les domaines par une technologie de communication ultra-moderne, rapide..., autrefois réservée aux militaires (Internet est un procédé qui a son origine au Pentagone !).

Mais cet accès à la connaissance se fait sans discernement de frontières ou de législations nationales sur lesquelles s'appuient les États pour assurer leur pouvoir. Dans la parution de janvier 1996 de la revue *Défense nationale*, le président de la Fondation pour les études de défense, le général Eric de la Maisonneuve, s'inquiète du développement d'Internet : que deviennent les stratégies et les stratégies s'ils n'ont plus la "maîtrise de l'information" ? « A tous les niveaux d'emplois, les moyens d'information sont aussi des armes qui menacent la stabilité des sociétés traditionnelles et des structures étatiques. »³ Sans minimiser certains risques du développement d'Internet (utilisation par les réseaux terroristes), dont on nous rebat les oreilles, on oublie de rappeler cependant ce que font depuis déjà longtemps les multinationales pour échapper aux contrôles nationaux et réaliser davantage de plus-values. Internet, c'est potentiellement la remise en cause du fondement de la stratégie nucléaire : les intérêts vitaux et le sanctuaire national...

Vers une stratégie de rechange

Autre argument de type stratégique actuellement en débat dans les milieux de la réflexion de défense. L'objectif des grandes puissances de demain reste le pouvoir ou la place à conserver dans la conduite des affaires du monde (membre permanent au Conseil de sécurité...). Le nucléaire permettait d'assurer ce rang sans contestation. Cette prééminence n'est peut-être pas définitive et les experts stratégiques débattent sur une stratégie de rechange.

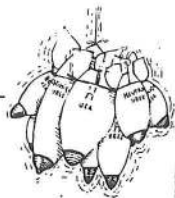
Les moyens militaires de la puissance de demain se préparent aujourd'hui par les "systèmes informatiques" d'observation et de ciblage.

Une première démonstration de cette domination (la dissuasion du futur) a été présentée (à petites dimensions) au cours de la guerre du Golfe. Ainsi, on a aujourd'hui le sens de la recherche des grandes puissances (États-Unis) pour acquérir le pouvoir absolu de domination du monde.

Les armes du pouvoir de demain consisteront dans l'observation en temps réel, en vue du ciblage en vue de la destruction préventive avec des armes guidées, précises, létales ou incapacitantes...

Les stratégies des grandes puissances ont déjà, depuis longtemps, mis en place les moyens de la relève de la dissuasion nucléaire : 80 % des satellites lancés depuis le début de l'ère spatiale sont des satellites militaires... et certains satellites de communication ou d'observation "officiellement civils" ont pu être utilisés dans les conflits ou pour des besoins militaires (Spot a vendu ses images aux États-Unis au cours de la guerre du Golfe).

Bien que le débat soit plus feutré en France — les tenants de la dissuasion nucléaire restent très actifs et poussent même vers une doctrine d'emploi par la miniaturisation (cf. le point de vue de J. Baumel) —, on observe plus concrètement la montée en puissance des crédits consacrés à l'espace militaire dans le sens de l'acquisition



des moyens d'une stratégie de rechange. Depuis trois ans, le débat sur le budget annuel de la défense présente séparément les crédits nucléaires de ceux de l'espace. Pour prendre l'exemple du budget 1995, le module "dissuasion nucléaire" compte 22 milliards de francs en crédits de paiement (11,5 % du budget de la défense) et le module "Espace, communications, renseignement" compte 23 milliards de francs en crédits de paiement (12 % du budget de la défense). Cette mutation, quasiment ignorée, est tout à fait considérable.

Les moyens financiers de cette stratégie de rechange sur laquelle reposera la prétention à occuper les premiers rangs dans le gouvernement du monde ne seront disponibles que pour ceux qui disposeront des crédits suffisants. Les États-Unis et la France — l'Europe — peuvent y prétendre, probablement plus la Russie et certainement pas les autres puissances nucléaires existantes ou potentielles (Chine et pays du "seuil").

Nouvelles percées technologiques

Les moyens de la domination mondiale ou régionale sont donc mis en œuvre depuis longtemps, prévoyant depuis longtemps une certaine obsolescence des arsenaux nucléaires.

Cette obsolescence pourrait se déclarer plus vite qu'on ne le pense sous l'influence de percées technologiques couvertes par le secret défense jusqu'à présent et qui viennent d'être déclassifiées. Ainsi les États-Unis viennent-ils de rendre publiques les images satellites des océans montrant avec une extrême précision les moindres reliefs et mouvements sur toute la profondeur des océans⁴. Peut-on désormais s'appuyer sur l'invulnérabilité des sous-marins nucléaires, réputés invisibles et furtifs, devant servir de fondement à une doctrine de dissuasion nucléaire ?

Il est fort probable que si les Américains ont déclassifié ces informations, c'est qu'ils ont une parade à cet inconvénient majeur qui pourrait remettre en cause leur supériorité stratégique. On en reste à quelques suppositions : études sur la furtivité des armes et sous-marins beaucoup plus avancées qu'on ne le pensait... Armements nouveaux basés sur des percées technologiques encore inexplorées par les autres grandes puissances leur assurant ainsi une avance imparable ? Peut-être les armes à anti-matière dont on commence à parler ?

Encore une fois, la divulgation de l'information (la maîtrise de l'information) reste une composante essentielle de la supériorité stratégique : elle permet de distancer l'adversaire ou le partenaire : la course aux armements est-elle relancée ? ▲

- 1) Sir Russell Johnston, *Rapport UEO* n° 1488, "La reprise des essais nucléaires français dans le Pacifique", 7 novembre 1995, p. 20-21.
- 2) Lire Thierry Garcin, "Les avatars de la dissuasion", in *Défense nationale*, janvier 1996, p. 35 et sq.
- 3) Eric de la Maisonneuve, "Les révolutions stratégiques", in *Défense nationale*, janvier 1996, p. 27.
- 4) *Science et Vie*, janvier 1996.

DOCUMENTATION

Le CDRPC a constitué un dossier de presse (articles en français) sur la prolifération nucléaire. Les documents contenus dans ce dossier permettent de mieux apprécier les enjeux et les risques de la prolifération.

On y trouvera le texte du traité et les signataires, les éléments du débat préparatoire à la conférence de 1995, l'étendue de la prolifération par pays, d'Israël à l'Algérie, de la Libye à l'Iran en passant par l'Inde et le Pakistan et les nouveaux États de la CEI, etc. Indispensable.

Une sélection de Michel Robert

Volume 1 : 100 pages, relié spirale, 150 FF. port compris (avril 93)

Volume 2 : 63 pages, relié spirale, 70 FF. port compris (décembre 94)

Centre de Documentation et de Recherche
sur la Paix et les Conflits

**La prolifération
et le traité
de non prolifération
nucléaire**

La vie du Centre

Un aperçu des activités du Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits durant le trimestre écoulé...

Conférences-débats

Plusieurs membres du Centre ont animé des soirées-débat ou des conférences : Patrice Bouveret à Montpellier et à Giniac sur les ventes d'armes et la coopération militaire, puis à Grenoble sur la réforme du service national ; Belkacem Elomari à Pierre-Bénite sur les ventes d'armes et à Londres sur la politique du Royaume-Uni en matière de ventes d'armes ; Bruno Barrillot à la foire de Rouffach sur les déchets nucléaires militaires français.

Préparation du "G7 alternatif"

Dans le cadre du collectif "Reprenons l'initiative", le CDRPC a participé à l'élaboration d'un document en collaboration avec le Mouvement pour une alternative non-violente et Handicap international. Destiné aux médias, ce document "J'ai 7 questions à vous poser" veut interpeller les chefs d'Etats du G7 sur la nécessité d'une véritable priorité pour la prévention des conflits. Au cours de la conférence de presse du 27 juin, Belkacem Elomari, au nom de l'Observatoire des transferts d'armements, a présenté la question des ventes d'armes dans le nouveau contexte international.

Réunion de l'ENAAT

Christian Brunier a participé à la rencontre du Réseau européen d'opposition aux ventes d'armes (Enaat) qui s'est tenue à Bruxelles les 11 et 12 mai (voir compte-rendu page 30). Le 13 mai, au cours de la conférence organisée par l'intergroupe Paix et Désarmement du Parlement européen, il a présenté l'analyse de l'Observatoire des transferts d'armements sur les nouvelles orientations de la politique des ventes d'armes de la France.

Etude sur les mines antipersonnel

A la suite du colloque organisé le 19 avril au Sénat par Handicap international avant la conférence de révision de la Convention internationale sur « l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques » (dont les mines antipersonnel), l'Observatoire des transferts d'armements a été sollicité pour réaliser une étude sur un aspect peu "exploré" concernant la réorganisation du complexe militaro-industriel face aux décisions politiques françaises d'interdiction de la commercialisation ou de la production des mines antipersonnel.

Etude indépendante sur les conséquences des essais nucléaires

Le CDRPC a participé activement à la mise en place d'une étude indépendante, demandée par l'Eglise évangélique de Polynésie française et le réseau d'ONG polynésiennes Hiti Tau, sur les répercussions des essais nucléaires français sur la santé des Polynésiens. Cette étude a commencé fin juin sous la direction de deux économistes sociaux de l'université de Wageningen (Pays-Bas) et la participation du Conseil

œcuménique des Eglises, du CDRPC et du European Centre for Pacific Issues de Zeist (Pays-Bas). Bruno Barrillot participe au démarrage de l'étude et se rendra en Polynésie du 25 juin au 14 juillet.

Séminaire Solidarité Europe-Pacifique

Bruno Barrillot a participé à Zeist (Pays-Bas) à la préparation du séminaire annuel de Solidarité Europe-Pacifique qui se tiendra à Driebergen aux Pays-Bas du 25 au 27 octobre 1996. Ce séminaire auquel participent habituellement des groupes d'une vingtaine de pays d'Europe et du Pacifique insulaire travaille à mettre en place entre ces deux régions du monde des solidarités sur l'apaisement des conflits (Bougainville, Iryan-Jaya), sur l'exploitation abusive des minerais et du bois tropical, sur la gestion de la cohabitation entre les "victimes de l'histoire coloniale" et les populations autochtones (un projet de constitution nouvelle pour Fidji est en préparation) et sur les questions nucléaires.

Participation à la rédaction d'un document pour le CTBT

Le CDRPC a participé à la rédaction d'un document proposant un argumentaire pour l'interdiction totale des essais nucléaires et envoyé par Stop Essais à tous les membres de la Conférence du Désarmement réunis à Genève en juin et aux milieux officiels français.

Atiatia : un laboratoire indépendant sur la radioactivité en Polynésie

Du nom d'un poisson qui nettoie le fond des lagons — Atiatia —, une association a été créée en Polynésie pour mettre en place un laboratoire indépendant d'analyse de la radioactivité. Marie-Thérèse Danielsson, la présidente de ce projet, accompagnée de Bruno Barrillot, s'est rendue à Valence pour mettre au point avec la CRIIRAD les aspects techniques ainsi qu'une stratégie de lancement de ce futur laboratoire indépendant.

La presse japonaise et la stratégie nucléaire française

Norito Kunisue, journaliste au bureau d'Hiroshima de l'*Asahi Shimbun* (8 millions d'exemplaires quotidiens) s'est rendu à Lyon, au CDRPC, pour préparer une série d'articles sur les nouvelles orientations de la politique nucléaire de la France. Quatre journalistes spécialisés de ce deuxième quotidien japonais ont été envoyés hors du Japon pour réaliser une grande enquête sur les puissances nucléaires et les risques de la prolifération.

Bruno Barrillot



Opposition aux ventes d'armes : tour d'horizon européen

La réunion bisannuelle du Réseau européen d'opposition aux ventes d'armes (Enaat) s'est déroulée à Bruxelles, les 11/12 mai derniers. Elle était suivie d'un séminaire au Parlement européen organisé par l'inter-groupe "paix et sécurité" des Verts, ce qui explique la présence de nombreux participants. Christian Brunier représentait l'Observatoire des transferts d'armements. Compte-rendu.

Christian Brunier

Lors du tour de table qui ouvre habituellement les rencontres de l'Enaat, les 22 représentants d'une quinzaine de groupes actifs dans les pays baltes, en Turquie, en Finlande, en Hongrie et au sein de l'Union européenne ont souligné la tendance lourde à la déréglementation des transferts d'armements. L'Allemagne a pris la place peu enviable de premier pays exportateur d'armes en Europe. La vente de chars légers au régime militaire indonésien, à la condition expresse qu'ils ne servent pas lors d'opérations anti-émeutes, a été dénoncée avec énergie par les groupes allemands de défense des droits de l'Homme. En effet, plusieurs témoignages et documents montrent que ces blindés de type "Wiesel" ont bien été utilisés pour réprimer une manifestation d'étudiants à Ujunpandang où sept d'entre eux furent tués. Outre l'Allemagne, la France, la Suède, les États Unis et le Royaume-Uni participent activement à ce commerce mortifère avec Djarkarta. A l'occasion de cette rencontre, les participants présents ont rédigé deux résolutions condamnant les transferts d'armements à destination de l'Indonésie et de la Turquie, à l'adresse du Parlement européen, de la Commission européenne et des gouvernements membres de l'Union européenne.

La Turquie comme la Hongrie exportent désormais en grandes quantités toutes sortes d'armes légères à des régimes aussi peu scrupuleux en matière de droits de l'Homme que le Pakistan, l'Algérie, la Bosnie ou le Tadjikistan. La Turquie sert également de plate-forme de transit pour la réexpédition d'armes en provenance de l'ancienne Allemagne de l'Est comme l'on fait remarquer les animateurs de la campagne allemande anti-armes (Buko).

Dans nombre de pays, des affaires de "pot-de-vin" défraient régulièrement la chronique. En Belgique, le juge chargé de l'enquête dans l'affaire du financement occulte du Parti socialiste belge a lancé un mandat d'arrêt international contre Serge Dassault. De même, les révélations d'Henrik Westander du Spas, organisation de paix suédoise, ont mis en lumière des tractations financières entre le chantier naval *Kockums*, spécialisé dans la construction de sous-marins et le parti au pouvoir en Thaïlande. En Suisse, trois dirigeants de la firme *Von Roll* ont eu à répondre de leurs actes devant la justice pour avoir vendu à l'Irak des composants du "Supercanon". Une autre constante est le rôle prépondérant des gouvernements européens aux côtés des industriels dans la signature de contrats d'armements ou de licences de fabrication. La surcapacité de production des industries travaillant prioritairement pour la défense, l'extension du chômage et l'accroissement des déficits publics se conjuguent pour "booster" l'exportation de matériels et technologies militaires, ventes présentées comme seules issues à la crise qui affecte ce secteur. Pourtant, comme l'a démontré l'économiste Will Mac Mahon de la Caat (Campagne britannique d'opposition aux ventes d'armes), ce commerce dit florissant détruit, en Grande-Bretagne, une main-d'œuvre qualifiée qui pourrait être utilisée à l'amélioration des infrastructures du Royaume-Uni et à la création de biens et services d'utilité sociale.

La prochaine rencontre de l'Enaat aura lieu en Suisse, au moment du lancement de deux initiatives populaires en vue d'obtenir un référendum demandant l'interdiction totale des ventes d'armes et la réduction de moitié des dépenses militaires de la Fédération helvétique. ▲